


GROIX ROUGE FRANÇAISE


UNION DES FEMMES DE FRANCE

BULLETIN DE GUERRE

16, Rue de Thann. — PARIS (17^e Art.)

Conseil Central de l' "Union des Femmes de France"

COMITÉ CONSULTATIF

Séance du 14 Novembre 1918

A la réunion du Comité Consultatif du 11 Novembre, l'Amiral FOURNIER, président, a tenu à rendre hommage à Madame PÉROUSE, à toutes les collaboratrices et collaborateurs de l'UNION DES FEMMES DE FRANCE.

Au nom de tous ses collègues, résumant l'effort accompli et soutenu pendant ces quatre années de guerre, il a dit combien la Présidente générale, les Vice-présidentes, le Secrétaire général, le Trésorier général, le Conseil central, les Membres de ses grandes commissions, les Délégués régionaux, les Comités de province, des Colonies et de l'Etranger, ont secondé l'action bienfaisante des médecins et de ses vaillantes infirmières qui ont fait à l'Association le plus grand honneur et lui ont valu l'auréole de gloire dont son nom est justement entouré aujourd'hui (1).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 Novembre 1918

A la réunion du Conseil d'Administration tenu le lendemain 15 Novembre, la Présidente générale Madame PÉROUSE, a ouvert la séance en invoquant la mémoire vénérée de notre Fondatrice, Madame KOEHLIN-SCHWARTZ. Tous nos Comités voudront, nous en sommes certains, s'associer à cette manifestation de patriotique reconnaissance.

Madame KOEHLIN n'a pas eu la profonde joie de voir la libération de sa chère Alsace. Un hommage particulier devant lui être rendu le jour où le rêve de sa noble vie s'est enfin accompli. Madame PÉROUSE s'est faite l'interprète de tous, en prononçant l'allocution suivante :

MESDAMES,

C'est le cœur étreint d'une profonde émotion que, j'ouvre aujourd'hui notre séance après quatre lourdes années d'angoisses incessantes, de souffrances accumulées, de deuils irréparables. Voici notre belle France libérée, nos chères provinces d'Alsace et de Lorraine rendues à la Patrie, n'est-ce pas pour nous le jour de rappeler le souvenir de notre grande Fondatrice, Mme KOEHLIN-SCHWARTZ et de promettre à sa mémoire de poursuivre, après la splendide victoire de nos Armées, la belle tâche qu'elle nous a léguée : Secourir l'humanité souffrante!

Laissez-moi vous relire les lignes éloquentes que notre Secrétaire général consacrait à Mme KOEHLIN-SCHWARTZ, lorsqu'elle fut enlevée à notre affection. Mieux que tout commentaire, elles nous rappelleront ce que fut cette grande Française et nous dicteront le devoir de demain :

(1) Le compte rendu de la séance sera publié dans le prochain numéro.

« Au lendemain de la guerre, ne pouvant supporter l'affront de voir le sol sacré de la Patrie longtemps foulé par l'ennemi, elle prend l'initiative de la souscription nationale des Femmes de France pour la libération du territoire et donne généreusement l'exemple des sacrifices qu'elle impose.

« Restant néanmoins dans cette ville de Mulhouse, où elle et les siens exercent une si grande et légitime influence, elle maintient, malgré les menaces, les vexations et les persécutions, tout ce qui peut resserrer les liens capables, en dépit des victoires, des traités et de l'annexion, de rattacher de plus en plus l'Alsace à la France.

« Elle crée et entretient des écoles françaises; quand elles sont fermées, dans son château, elle en organise de nouvelles; quand, menacée, traquée, elle ne peut les y maintenir, elle fait la classe chez l'habitant et jusque dans les bois, que souvent alors les jeunes écoliers, frondeurs et patriotes, font retentir de sonneries françaises.

« Expulsée d'Alsace avec M. KOEHLIN, elle vient à Paris où l'accueil si chaleureux qui lui est fait de toutes parts et les obligations mondaines que lui impose sa situation ne lui font rien oublier.

« Alsacienne elle est, Alsacienne elle reste, avec la rage au cœur, et, en témoignage de sa constante fidélité à la France et de protestation contre les vainqueurs, la petite cocarde tricolore toujours piquée, depuis les préliminaires de paix, dans ses cheveux blanchis avant l'âge.

« Sa noble attitude, sa prestance, ce voile de deuil qui semble estomper son visage attirent tous les regards, toutes les sympathies, tous les respects.

« Obsédée par le patriotisme le plus ardent, elle ne pense qu'à sa Chère Alsace, et n'agit que pour elle, sans éclat et sans ostentation, mais avec cette volonté ferme et soutenue qui est un des traits caractéristiques de sa race.

« Elle exerce ainsi une influence considérable, mais cela lui est insuffisant, il lui faut l'action.

« Un jour vient, enfin, où toujours dévouée corps et âme à tout ce qui peut préparer la France à guérir ses blessures et la rendre assez forte pour délivrer ses enfants encore retenus sous le joug du vainqueur, elle entrevoit le rôle actif que peut jouer la femme dans le relèvement national.

« Du jour où la loi fait de tout citoyen un soldat, le devoir, pense-t-elle, doit faire de toute femme son aide et son soutien, et elle fonde l'Union des Femmes de France.

« Devant la noble femme qui a créé un tel mouvement, qui a fait germer dans les cœurs et passer dans les actes de si généreux dévouements, nous nous inclinons tous avec respect, et nous, qui avons pris à tâche de continuer son œuvre, nous faisons ici le serment de la développer et de la maintenir à la hauteur où elle l'a placée! ».

SOMMAIRE. — COMITÉ CONSULTATIF (Séance du 14 novembre). — CONSEIL D'ADMINISTRATION (Séance du 15 novembre). — ALLOCUTION DE MADAME PÉROUSE. — A NOS LECTEURS. — VIVE L'ARMÉE! VIVE LA FRANCE! — CITATIONS A L'ORDRE DU JOUR DE L'ARMÉE. — MÉDAILLES D'HONNEUR DES EPIDÉMIES. — DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES. — NÉCROLOGIE. — COMITÉ DE DIRECTION. — COMMISSION DE CONTRÔLE DES HÔPITAUX. — PROPAGANDE GÉNÉRALE. — L'ASSISTANCE DE L'U.F.F. AUX HABITANTS DES RÉGIONS MARTYRES. — AUX PAYS ENVAHIS ET LIBÉRÉS. — LETTRE D'UNE DE NOS INFIRMIÈRES. — RAPPORT DE MME MAYET, DIRECTRICE DE LA PERMANENCE DU CAMP DES RÉFUGIÉS DE LUMBRES. — HISTORIQUE DE GUERRE DES COMITÉS DE PROVINCE. — INFORMATIONS. — RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA COLONIE SANITAIRE AGRICOLE DE TONNAY-CHARENTE, PAR LE DOCTEUR DAVRINCHÉ. — RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION SANITAIRE DE MONBRAN, PAR LE DOCTEUR LABRO. — INSPECTIONS DU DOCTEUR BOULOMIÉ A LA COLONIE SANITAIRE DE TONNAY-CHARENTE ET A LA STATION SANITAIRE DE MONBRAN. — CRÉATION D'UN HÔPITAL-ÉCOLE POUR LE TRAITEMENT DES GAZÉS. — LA MAISON DE REPOS DES INFIRMIÈRES ET LE FOYER DU SOLDAT A LUCHON. — LE NOUVEAU TIMBRE DE LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE.

CITATIONS

à l'Ordre du Jour de l'Armée

Mlle DALLIGNY (Henriette), ambulance 3/61 :

« Depuis les longs mois, donne aux près des blessés l'exemple de l'abnégation et du dévouement; pendant les pénibles journées de repli (28 mai 2 juin) a accompagné à pied l'ambulance 3/61, s'empressant partout auprès des blessés, sans compter avec la fatigue et sans se soucier du danger ni de l'approche de l'ennemi. »

Miss THOMPSON (Gladys) H. O. E. 52 B :
« Infirmière d'un dévouement exemplaire, a prodigué pendant 15 mois les soins les plus empressés aux grands blessés de l'H. O. E., s'est particulièrement distinguée pendant le repli de la formation du 28 mai au 3 juin; a donné un exemple remarquable d'énergie, de sang-froid et de résistance physique et morale, ne prenant aucun repos et consacrant tout son temps aux blessés, après les rudes étapes de jour et de nuit, malgré le danger du bombardement et la menace de l'arrivée imminente de l'ennemi. »

Mlle DUSSER (Simone), Equipe chir. 490 A :

« A eu le 27 mai, au poste chirurgical avancé de X... où elle était détachée, une très belle attitude, assurant son service opératoire pendant toute la nuit, sous les gaz et le bombardement, contribua par son sang-froid à maintenir le calme parmi le personnel et les blessés. Ne s'est repliée qu'à l'arrivée de l'ennemi et sur ordre formel qui lui en a été donné. »

Mlle BARATOUX (Jeanne), Equipe chir. 490 A :

« Même motif. »

Au G. Q. G. le 1^{er} Juillet 1918.

Le Médecin Inspecteur LASNET,
Médecin de l'armée.

Approuvé par le Général C^{en} Chef,
le 9 Juillet 1918.

Citation à l'ordre de l'armée Ordre général 60^e

« L'ambulance 3/61, fortement unie à son médecin chef le médecin major de 2^e classe LARTAGET, qui l'a conduite avec la plus heureuse autorité, a donné tout entière au cours des opérations militaires de l'Aisne, l'exemple de la meilleure discipline, du plus grand courage et du plus entier dévouement. Partie sous le

A nos Lecteurs !

En passant sur nos têtes pour porter à nouveau nos couleurs sur les clochers de Strasbourg et de Metz, la Victoire, de son puissant coup d'aile, a chassé l'étranger, déchiré le voile de deuil qui couvrait nos cœurs depuis bientôt un demi siècle et ébranlé pour les désagréger sous peu, les créations nées de la guerre et pour la guerre.

De ce nombre est ce Bulletin; son nom l'indique; il n'aura sans doute plus qu'un numéro.

Qu'il reste dans vos mains; qu'il vous rappelle et rappelle à ceux qui auront méprisé de continuer votre œuvre; les nobles efforts faits par les Femmes de France, au cours de ces dures épreuves, subies pendant plus de 50 mois et qui se terminent dans une apothéose de victoire et de gloire.

En montrant aux enfants la sublime tâche accomplie par les mères, puisse la lecture de ces pages leur être pour l'avenir une leçon d'énergie et de dévouement.

LA RÉDACTION

Vive l'Armée ! Vive la France !

Le jour de leur gloire immortelle est arrivé dans l'éblouissant éclat de la Victoire totale. Elles ont sauvé le monde de la barbarie.

L'aube de jours nouveaux se lève, nous imposant de nouveaux devoirs pour que ces acclamations ne soient pas de vains mots.

Aujourd'hui, songeons aux blessés et malades encore dans nos hôpitaux, aux sinistrés des régions récupérées, à nos chers Alsaciens et à nos chers Lorrains.

Aujourd'hui, demain, songeons à nos glorieux blessés, rentrés dans leurs foyers, qu'il faut protéger pendant toute leur vie.

Aujourd'hui, demain, toujours, songeons aux victimes actuelles et futures du plus terrible fléau qui menace la race française : la Tuberculose.

Et, tandis que pourront se reposer sur leurs lauriers les artisans de la Victoire, veillons ainsi sur eux et sur la France.

D^r P. B.

« bombardement, après avoir évacué tous ses blessés hospitalisés, mitraillée en cours de route, supportant de grandes fatigues, cette ambulance a néanmoins apporté spontanément au cours de son mouvement de repli et pendant plusieurs nuits consécutives, les soins chirurgicaux les plus complets aux blessés ramassés des lignes. L'équipe d'infirmières de l'U.F.F. attachée à cette ambulance, se composait de Mlle H. DALLIGNY, infirmière-major; Mlles DOLLFUS, CHEVALLIER; BANZET de BERNARD de FEYSSAL, JAQUET, RÉVILLON. »

« dément de la gare, s'est précipitée vers la zone bombardée pour donner en toute hâte ses soins aux blessés. »

Une décision du général commandant en chef n° 4842, en date du 4 sept. 1918, fait connaître que Mlle BOUSQUENAUD a droit au port de la Croix de guerre avec étoile de bronze.

Rouen, le 13 Septembre 1918.

Lettre officielle de félicitations décernée à M. DELEHAYE :

« Infirmier bénévole à la gare de Rouen Saint-Sever, pour sa belle conduite au cours de la nuit du 13 au 14 août 1918.

« A peine sept blessés français descendus d'un train sanitaire anglais venaient-ils d'être abrités sous le hall de la gare de Rouen-Saint-Sever, que l'alerte annonçant des avions ennemis était donnée.

« En dépit de chutes de bombes l'encadrant à moins de cent mètres, M. DELEHAYE continua, avec le plus complet mépris du danger, à s'occuper des blessés, qui, en raison de l'obscurité, ne pouvaient être transportés ailleurs, donnant ainsi un magnifique exemple de sang-froid et d'abnégation. »

Le Directeur du Service de Santé,
Signé : BARON

MÉDAILLES D'HONNEUR DES EPIDÉMIES

Bronze :

Décision du 22 Juillet 1918.

M. GRAS, infirmier, hôp. 102, Caen.
Mme WEILL COHN, hôp. 102, Caen.
Mme LE BALLE QUÉROY, hôp. 102, Caen.
Mme PEROTTE-HOUEL, hôp. 102, Caen.
Mme CHARLIER-BRÉTHEAU, hôp. 102, Caen.
Mlle LYARD (Hélène), hôp. Marie-Feuillet, Babat.
Mme MISMÉ-ROUX, hôp. mixte, St-Yrieux.
Mme BERNARD-GRIFFITHS, hôpital 107, Nancy.
Mlle WIART (Fernande), hôp. 121, Paris.
Mlle Le NOUVEL (Claire), hôp. 114, Vire.
Mlle Le NOUVEL (Odette), hôp. 114, Vire.
Mlle CACHET (Hélène), hôp. mixte Barle-Duc.
Mme LORA (Sœur Emilie), hôpital 105, Montpellier.
Mlle GUÉRY (Anne), hôpital 105, Montpellier.
Mlle TROUPEAU (Suzanne), hôpital 170, Charenton.
Argent :
Mlle ZUMKELLER (Mélanie), hôpital temp. Salonique.
Mlle GILLES (Marie-Alice), hôpital. 157, Paris.
Mlle LEPICARD (Odette), hôp. 119, Pantin.

Mlle VERNHES (M.-Th.), hôp. 119, Pantin.
 Mme MANUEL (Manasses), hôp. 101, Toulouse.
 Mme MAYEN (Leroy), hôpital du Grand-Palais, Paris.
 Mme DESHAIRES (Gérôme), hôpital 20, Mirecourt.
 Mlle LAROCHE (Germaine), hôpital 20, Mirecourt.
 Mlle KOEL (Marie-L.), hôp. 20, Mirecourt.
 Mlle LOTZ (Lina), hôp. 20, Mirecourt.
 Mlle VAUTHIER (Alice), hôpital 20, Mirecourt.
 Mme RÉMONT (Sœur Léonie), hôpital 20, Mirecourt.
 Mme CHEVILLOT (Sœur Saint-Jean), hôp. Mirecourt.
 Mme DAVAUX-CASSERAT, hôp. du Grand-Palais, Paris.
 Mme ENTÉRIC-DALADUIRE, hôpital 110, Mèze.
 Mme BATTISTI-DENUC, hôpital mixte, Bar-le-Duc.
 Mlle BOIS (Aimée), hôp. 6, Troyes.
 Mme FERROUAS, hôpital 105, Dieppe.
 Mlle Le BOSSE (Emélie), hôp. 106, Livarot.
 Mlle LASCÈNE (Suzanne), hôp. 106, Livarot.
 Mlle HILLAIRET (Pauline), hôp. Casablanca.

Décision du 4 août 1918.

Argent :

Mlle GIVELET (Geneviève-Marie-Céline), infirmière-major de l'U. F. F.

DÉCORATIONS ÉTRANGÈRES

Mlle RAU (Valentine), infirmière de l'U. F. F. à l'ambulance 3/153, vient de recevoir "The royal English Red Cross".

Extrait d'un décret du 31 août 1918, portant extension aux infirmières militaires et infirmières de la Croix Rouge mobilisées, du bénéfice des dispositions du décret du 29 novembre 1915 (droits de chancellerie pour le port des décorations étrangères) :

ARTICLE PREMIER. — Les infirmières militaires et les infirmières de la Croix Rouge, mobilisées dans les formations sanitaires des armées ou sur des navires-hôpitaux, qui obtiendront pendant la durée des hostilités et les six mois qui suivront la paix des décorations des gouvernements alliés sont dispensées du paiement des droits de chancellerie fixés par le décret du 22 mars 1875.

ART. 2. — Des ampliations des décrets d'autorisation seront délivrées gratuitement aux titulaires des décorations.

Décision du Ministre de la Guerre en date du 24 août 1918 "au titre des missions".

Le 2 octobre 1918, le ministre de Belgique à Paris, Baron GAIFFIER d'HESTROY, est venu remettre à un certain nombre de dames du personnel français

de l'hôpital auxiliaire 153 (Franco-Belge), la médaille de la "Reine Elisabeth" à elles décernées par Arrêté Royal en date du 25 juillet 1891, en reconnaissance de leur dévouement pour les soldats belges.

Les titulaires de cette première promotion ont été :

Mme BERGER, présidente du groupe du 17^e arrondissement.
 Mme PEUVREL, directrice de l'hôpital.
 Mme TROUILLOU, préposée à la dépense.
 Mlle LÉVY-FONGER, infirmière.
 Mlle MORIN, (Marie-Louise), infirmière.
 Mlle REITLINGER, infirmière.
 Mlle TRAPP, infirmière.
 Mlle DUPONT, infirmière.
 Mme REYGASSE, préposée à la lingerie.

Au cours de cette cérémonie, le ministre, en des paroles émuës, a exprimé toute sa reconnaissance pour les soins apportés aux blessés Belges dont l'hôpital est rempli depuis la dernière offensive de Dixmude.

M. le Ministre de Belgique a été reçu par :

Mme PÉROUSE, Présidente de l'Union des Femmes de France.

Mme BARBIER-HUGO, Vice-présidente.
 Mme BEAUREGARD, Directrice du personnel.

M. le Colonel FOURCAULT, Commandant supérieur de la Place Belge de Paris.

M. le Médecin-principal Mœnaert, Directeur du Service de Santé Belge de Paris.

M. CANIVINO, Proviseur du Lycée Carnot.

M. BOVERAT, Délégué régional ;
 Mme PEUVREL, Directrice.

M. BOUHY, Administrateur et le personnel de l'hôpital.

Avant la remise des décorations, M. le Docteur DENISTY, Chirurgien-chef, a présenté tous les services à M. le Ministre de Belgique.

NÉCROLOGIE

Limoges. — Mme Andrée HENRY, infirmière depuis août 1914, au service de stomatologie, avait contracté un mal terrible en soignant les blessés de l'hôpital COLBERT, où aucune besogne ne la rebutait et où elle se penchait sans émoi sur les plaies les plus affreuses : elle est morte au champ d'honneur.

Ses obsèques ont eut lieu le 27 juin dernier et ont été célébrées avec la solennité que méritait la vaillance de cette noble femme. Nous adressons à M. le lieutenant HENRY et à sa famille nos condoléances les plus vives.

M. le docteur ROUSSEAU-DECELLE, qui fut le chef de service de Mme HENRY a rendu hommage à son dévouement, à sa compétence et à son zèle. M. CHAUVIRET, administrateur de l'hôpital BEAUSSEGRAT a dit quelle collaboratrice assidue et experte était pour les médecins, Mme An-

drée HENRY ; et quelle perte faisait l'Union des Femmes de France.

Le 7 juin, le général COLLIN, directeur du Service de Santé de la 12^e région, avait tenu à remettre lui-même à Mme HENRY, la Médaille d'honneur des Epidémies et nous avons été particulièrement heureux de la féliciter d'une distinction qu'elle honorait.

Montauban, 15 juillet 1918. — Mme Armand VÈNE, infirmière en chef, depuis quatre ans, à l'hôpital de l'U. F. F. de Montauban, a été enlevée en quelques jours. Elle était aussi aimée de ses collaboratrices que des soldats et la perte que fait notre comité est d'autant plus grande que Mme VÈNE, couchant à l'hôpital, y prenant ses repas, ne cessait de prodiguer ses soins aux blessés, de les encourager et de les guérir.

Vitry-le-François. — Mlle Marcelle GERMAIN, infirmière de l'U. F. F. est morte pour la France dans une ambulance divisionnaire du front, après une courte maladie contractée dans son service le 8 septembre 1918.

La cérémonie religieuse et l'inhumation provisoire, ont eu lieu le 11 septembre, à Vitry-le-François.

Mlle GERMAIN appartenait à l'une des plus honorables familles du Rhône et nous aurons dit combien les services de cette infirmière étaient méritoires, quand nous aurons rappelé qu'aux ambulances depuis le début des hostilités, elle avait été décorée de la Médaille d'or des Epidémies et proposée pour la Croix de guerre par une citation à l'ordre de l'armée.

Toulon, 13 septembre 1918. — Mlle Baptistine ROQUES, que le comité de l'U. F. F. avait déléguée à l'hôpital maritime de Saint-Maudrieu et qui s'y était fait remarquer par son zèle et sa compétence, a dû être transportée à l'hôpital auxiliaire 105, où après une douloureuse opération, elle a succombé au bout de quatre jours, faisant l'admiration de son entourage par sa vaillance et sa résignation.

A la deuxième réunion des présidents des vingt arrondissements de Paris, Mme BARBIER-HUGO, vice-présidente de l'U. F. F. a offert les vives condoléances de notre association à Mme DERIVEAU, vice-présidente du groupe du 11^e arrondissement, dont le fils, le lieutenant DERIVEAU, est mort glorieusement pour la France.

Mme la vice-présidente ayant rappelé la mort tragique du jeune fils de Mme JOVIGNOT, présidente du groupe du 12^e arrondissement, l'assemblée décide d'envoyer à ses parents si éprouvés l'assurance de sa douloureuse sympathie.

COMITÉ DE DIRECTION

22 Mars 1918. — Nominations de Mme GIRARDIER, comme présidente du comité de Dôle, en remplacement de Mme BLUZET, démissionnaire pour raisons de santé, et de M. RAMONET, comme trésorier. — Décès de M. LECOCQ, maire du Perreux et mari de notre présidente. — Visite de Mme BARBIER-HUGO, à Nesle, Ham et Lassigny. — Nomination de M. Max DUVAL, adjoint à la direction du matériel, comme membre de la commission de contrôle des hôpitaux.

12 Avril 1918. — Constitution du comité de Rabat et nominations de Mme PELLEGRIEN, femme du colonel et la subdivision, comme présidente et de M. PROMIS, directeur de la succursale de la Cie Algérienne, comme trésorier. — Nomination de Mme DESJOURS, femme du commandant de la Légion, comme présidente du comité de Meknès. — Acceptation par M. le premier président DUMAS, de la présidence de la commission chargée d'étudier les moyens de lutter contre la tuberculose, commission constituée par arrêté de M. le médecin-inspecteur BRAUN, directeur du service de santé au Maroc. — Ouverture du Dispensaire anti-tuberculeux d'Aix-en-Provence. — Constitution d'équipes d'infirmières pour les trains d'évacués du Nord. — Le comité accredité Mme LALLEMAND, membre du conseil d'administration, comme "Déléguée du secrétariat général".

19 Avril 1918. — Décès de M. ASSELBOURG, mari de la présidente de notre comité de St-Calais, qui s'était dévoué au service de l'hôpital. — Départ de Mme RÉVILLON, directrice de l'hôpital 114, de PARAMÉ, appelée à Gap, où son mari est nommé préfet ; elle est remplacée par la générale BOÉ. — Nomination de Mme LYSSEL, comme présidente du comité de Fougères. — Remerciements du ministère de la guerre pour notre concours au sujet des trains d'évacués.

26 Avril 1918. — Nomination d'une commission chargée de mettre au point un projet d'enseignement anti-tuberculeux. — Visite de Mme PÉROUSE et de Mlle LEFÈVRE au poste d'évacués de Beauvais. — Ouverture de la Maison de Repos de Luchon.

3 Mai 1918. — Acceptation par le préfet de police, de l'offre de l'Union de mettre des boîtes de secours dans les stations du métro classées comme abris. — Désignation de Mlle LEFÈVRE comme directrice du nouveau poste d'Attichy (Oise), destiné à remplacer ceux de Ribécourt et de Lassigny.

10 Mai 1918. — Désignation de M. MILLOT comme délégué régional intérimaire du 6^e corps. — Nomination, sur la demande de Mme RABILLOU, de Mme SOREL, comme directrice de l'hôpital 103.

17 Mai 1918. — Démission de Mme MARTIN, présidente du comité du Bourget. — Décès de Mme DE MONTAUT. — Départ de M. DUGLÉ, qui avait bien voulu assurer

le service des denrées périssables, lequel est, sur la demande de Mme LEJARS, de nouveau rattaché à la direction du matériel. — M. Max DUVAL est nommé sous-directeur du service du matériel.

31 Mai 1918. — Rapport de M. le médecin-inspecteur VIRY, sur la station sanitaire de Monbran. — Approbation de l'idée du D^r BOULOUMIÉ qui propose d'offrir aux chefs de la C. R. A. une plaquette de reconnaissance au nom de l'Union et de faire mettre la plaquette commémorative sur les tombes américaines du petit cimetière de Suresnes, dont on signale l'état de délabrement.

14 Juin 1918. — Ajournement de l'Assemblée Générale.

19 Juin 1918. — Nomination de Mme BILLAUDET, comme présidente du comité d'Auxerre. — Démission de Mme TROMPEL, présidente du comité de Ganges (Hérault), dont l'intérim sera assuré par Mme VIAL, vice-présidente. — Délégation de la signature du trésorier, M. Marcel TRÉLAT, à M. Léon BRIOU, caissier principal, pour toutes opérations concernant la caisse de l'Union et le Trésor public.

5 Juillet 1918. — Rapport de Mme SANGNIER, sur son voyage de propagande à Périgueux, Pau, Tarbes, Cette, Gap et Grenoble, au cours duquel elle a créé un nouveau comité à Bagnères-de-Bigorre (présidente : Mme NOGUES ; trésorier : M. BÉNÉZECH). — Nominations de Mme MARTIN, comme présidente à La Crèche et de Mme CARPENTIER, à Rennes. — Démission de Mme TIRLOT, présidente du groupe du 1^{er} arrondissement, par suite de la nomination de son mari dans la Nièvre (Mme SUSS assure l'intérim). — Visite de Mme LEJARS à Beauvais, où la collaboration de Mme CHARDAYRE, continue à être très appréciée.

12 Juillet 1918. — Rapport de Mme GALLIET, sur les services du Maroc (reouverture du dispensaire de Rabat ; désignation du "Foyer du Soldat" d'Ain-Leuh, sous le nom de "Cercle Marie-Feuillet", avec l'approbation du Général commandant la subdivision de Meknès). — Mme SOUQUIÉ est nommée présidente et Mme BELLAYGUE, trésorière du nouveau comité de Senouillac-Tessonnière. — Ratification de la nomination de Mme BEELS, comme présidente à Paramé.

19 Juillet 1918. — Mme BEAUREGARD annonce que plusieurs de nos infirmières ont reçu la Croix de guerre avec citations très élogieuses, pour leur courageuse conduite au moment de l'évacuation des ambulances du front.

26 Juillet 1918. — Mme CHARDAYRE rend compte du très intéressant service qu'elle accomplit dans l'Oise, visitant les réfugiés et leur portant à domicile les secours dont ils ont besoin. — Constitution, sous les auspices de Mme SANGNIER et grâce à la propagande faite par le chef de gare, M. ROUZÉ, d'un nouveau comité à Lépanges (Vosges), présidente : Mme GRANCOLAS ; Trésorier : M. ROUZÉ.

9 Août 1918. — Formation par Mme SANGNIER, d'un nouveau comité à Dol (Bretagne), présidente : Mme PLANSON.

16 Août 1918. — Mme GALLIANO a représenté le conseil aux obsèques de M. PLOUVIER, mari de notre présidente de Villenne. — Décès de M. CHASSIN, ancien maire du 20^e arr^t, qui avait donné un appui précieux à notre groupe, lorsque sa femme en avait accepté la direction. — Mme GALLI demande que des félicitations soient adressées à Mme TERQUEM, présidente, et au personnel du comité de Dunkerque, auxquels vient d'être conféré la décoration belge de la Reine Elisabeth.

30 Août 1918. — Désignation de Mlle LEFÈVRE pour servir d'intermédiaire entre l'œuvre du "Village Reconstitué" et l'Union, pour tout ce qui a trait au recrutement des infirmières qui seront chargées d'occuper, dans les régions dévastées, des postes communs aux deux sociétés. — Mlle AIZELIN, rend compte de la visite du délégué de la préfecture de la Seine, pour les dispensaires d'hygiène sociale, au sujet de la collaboration de l'Union, pour des dispensaires de quartier. — Démission de Mme FILIPPI, présidente du comité de Turin, qui part pour Barcelonne, où elle continuera à l'Union son concours, et nomination de Mme CRAPONNE, femme du président de la chambre commerciale française à Turin, comme nouvelle présidente. — Visite de Mme BARBIER-HUGO à Rennes, St-Malo, St-Servan et Paramé.

13 Septembre 1918. — Nomination de Mme FACHE, comme présidente du nouveau comité de Barenton (Manche), fondé par Mme SANGNIER. — Aménagement d'un certain nombre d'hôpitaux du G. M. P., pour soigner les gazés, à la demande du service de santé. — Adoption du texte d'une circulaire pour la vente d'un nouveau timbre de la Croix-Rouge.

27 Septembre 1918. — Le D^r MORIN présente sa brochure sur la Lutte contre la Dépopulation (leçons sur la tuberculose et la puériculture). — Décès de M. MOLLE, administrateur de l'hôpital 168. — Mme SANGNIER annonce le don de 50 nouveaux lits, fait à l'hôpital des Andelys, par la V^{se} DE LAPANOUSE, présidente du comité de Londres de la C. R. F.

4 Octobre 1918. — Acceptation du principe d'affiliation à l'U. F. F. des infirmières polonaises groupées en Amérique, sous le vocable de la Croix-Blanche, après un examen spécial qui permettrait de leur conférer notre certificat d'études. — Désignation de M. BERTIN, architecte départemental, comme trésorier du comité de Chambéry, en remplacement de Mme PERRIDE, démissionnaire.

11 Octobre 1918. — Démission de la Générale DAUVIN, directrice de l'hôpital 105, de Montpellier, pour raisons de santé. — Décès de M. DESJOURS, trésorier d'Orléans et nomination pour le remplacer, de M. DEBURGHGRAEVE, vice-consul d'Espagne.

18 Octobre 1918. — Rapport du D^r BOUOUMIÉ, sur son inspection à Tonnay-Charente et à Monbran.

COMMISSION DE CONTRÔLE DES HOPITAUX

Travaux du 1^{er} semestre 1918.

Inspection trimestrielle (4^e trimestre 1917), dans les 13 hôpitaux du G. M. P. subventionnés directement par le Conseil central de l'U. F. F. (rapport à l'appui).

Inspection au point de vue administratif et financier des vingt groupes d'arrondissements de Paris et envoi par eux des comptes depuis août 1914 jusqu'à fin avril 1918 (rapport à l'appui).

Inspection trimestrielle (1^{er} trimestre 1918), dans les 13 hôpitaux du G. M. P. subventionnés directement par le Conseil central de l'U. F. F. (rapport à l'appui).

Inspection des principaux Comités et hôpitaux des 11^e, 10^e et 3^e régions (rapport à l'appui).

Inspection semestrielle des hôpitaux du G. M. P. autres que ceux inspectés trimestriellement (37 hôpitaux visités), (rapport à l'appui).

La Commission s'est occupée en outre de diverses questions d'administration et de comptabilité ainsi que de contrôle général dans plusieurs formations, tant du G. M. P. qu'en province.

3^e trimestre 1918.

Inspection trimestrielle (2^e trimestre 1918), dans les 15 hôpitaux du G. M. P. subventionnés directement par le Conseil central de l'U. F. F. (rapport à l'appui).
Inspections diverses dans plusieurs hôpitaux du G. M. P. et en province (rapport à l'appui).

PROPAGANDE GÉNÉRALE

GOVERNEMENT MILITAIRE DE PARIS

Versailles. — Mlle MILLSSEN et Mme BRUNET continuent de veiller au service de la cantine de la gare des chantiers.

Depuis 1914, le service des trains n'a été interrompu ni le jour ni la nuit bien qu'il soit devenu plus important encore, et exige plus d'exactitude et de peine depuis le passage des réfugiés si malheureux et si attachants.

Nous félicitons Mlle MILLSSEN, Mme BRUNET, leurs collaboratrices et leurs collaborateurs d'avoir toujours été à la hauteur de leur tâche : la cantine assure le meilleur ravitaillement qu'il soit permis d'espérer.

La *Soupe populaire* a reçu de la municipalité versaillaise les remerciements qu'elle méritait et qui, joints aux félicitations que lui adressèrent jadis Mme la générale MICHEL, Mme AUTRAN et l'éminent professeur PINARD pour les personnes

qui s'y dévouent un précieux encouragement : Mme HOCHON, directrice, Mme TEISSIER et leurs collaboratrices accomplissent le plus utile et le plus charitable labeur : elles ont distribué près de 20,000 soupes, beaucoup de vivres et de lait.

Seine-et-Marne. — De concert avec « le Village reconstitué » l'U. F. F. a envoyé dans la région de Meaux, deux infirmières pour s'occuper des réfugiés et évacuer les malades et les impotents avec une automobile. Mlle J. LEFÈVRE, directrice de l'Enseignement, s'est mise elle-même à la tête d'un service médical ambulancier, dès la fin de mai et a parcouru les communes ayant le plus souffert.

Oise. — Dès la fin de mars, Mme CHARDEYRE avait été mise par Mme la présidente générale, à la disposition de M. le préfet de l'Oise, pour secourir les réfugiés : elle a pu très utilement joindre ses efforts à ceux des collaborateurs immédiats de l'administration et depuis six mois fait aimer à Beauvais l'U. F. F. et ses infirmières.

RÉGIONS DIVERSES

1^{re} Région. — *Dunkerque.* — On se rappelle que, dès le mois d'août 1914, grâce à la générosité de M. CANLORBE, le comité de Dunkerque de l'Union des Femmes de France, présidé par Mme Henry TERQUEM, avait ouvert un hôpital rue du Fort-Louis, doublant celui que cette organisation avait établi dans le local de la Crèche Alexis-Joffroy, rue St-Jean.

Au moment de la bataille de l'Yser, des soldats belges furent plus particulièrement dirigés sur cette formation, et quand le Service de Santé de l'Armée Belge voulut organiser des hôpitaux, l'Union des Femmes de France, dans un geste touchant de solidarité, offrit, avec son installation toute approvisionnée, les services du dévoué médecin-chef, le docteur HUYGHE, et du personnel d'infirmières de l'Union.

Le gouvernement Belge manifesta sa gratitude vis-à-vis du docteur HUYGHE, en le nommant Chevalier de l'Ordre de Léopold ; il vient de compléter ce geste en décernant, par arrêté royal du 25 juillet dernier, la médaille de la Reine Elisabeth, avec Croix-Rouge, à Mme Henri TERQUEM, présidente de l'Union des Femmes de France ; à Mmes OURY et NISSEN ; à

Mlles Madeleine DECOTTIGNIES, Pauline FRANCONI et Louise LANDRON, qui ont rempli les fonctions d'infirmières avec un remarquable dévouement.

12^e Région. — *Saint-Sulpice-Laurière.* — La cantine militaire de la gare de Saint-Sulpice-Laurière a été inaugurée le 1^{er} mars.

Depuis le jour de l'ouverture de cette cantine, 4.200 repas ont été confectionnés et servis aux soldats.

Il a été également fournis plus de 3.600 litres de café et 2.250 litres de boissons diverses : bière, cidre, tisanes.

La cantine est ouverte jour et nuit. Grâce à l'inlassable activité des dames qui en assurent le service, grâce aux dons qui sont recueillis par le comité et au dévouement des quêteuses qui, chaque jour dans les trains en gare, font appel à la générosité des voyageurs, le bon fonctionnement de l'œuvre paraît assuré. La cantine pourra ainsi donner à nos soldats une aide matérielle, dont la nécessité se fait de plus en plus sentir.

L'ASSISTANCE DE L'U. F. F. aux Habitants des Régions Martyres.

Lors de la première libération du territoire, l'Union des Femmes de France, en étroite collaboration avec l'Association le *Village Reconstitué*, à qui elle avait donné son patronage, a établi des postes-dispensaires, et sur certains points des infirmeries-dispensaires : à *Noyon, Lassigny, Ribécourt* ; d'autres devaient ouvrir à *Beaulieu-les-Fontaines* et à *Guiscard*, malheureusement le recul survint et tout fut perdu.

Ces postes-dispensaires sont installés au centre d'un secteur se composant d'un certain nombre de villages. Les infirmières, en dehors des soins qu'elles donnent aux malades, font des enquêtes sur les habitants à secourir et s'occupent des distributions de vêtements, aliments, médicaments, etc. L'administration leur confie certaines distributions spéciales : volailles, graines, petits outils, etc. Fréquemment d'autres Œuvres se joignent à l'U. F. F. et au *Village Reconstitué*, pour faire des postes communs, telle : l'*Aisne dévastée*, parfois aussi les infirmières sont chargées des distributions à faire au nom d'Œuvres plus spéciales, comme le *Bon Gîte*, qui fournit spécialement des meubles. La *Croix-Rouge-Américaine*, elle-même a plusieurs fois chargé nos infirmières de distribuer ses dons.

Depuis le mois de juillet, de nouveaux postes fonctionnent, et peu à peu les anciens reprendront vie comme avant la poussée allemande, l'*Aisne, l'Oise, la Marne, la Meuse*, réclament l'assistance de nos Œuvres, nos formations sortiront donc de l'épreuve plus nombreuses. Bientôt ce sera aussi le rôle des Comités des provinces libérées, de créer des formations nouvelles ? Nous leur sommes entièrement acquis et nous serons heureux de les seconder dans toute la limite de notre pouvoir.

L'Union des Femmes de France est représentée aux réunions de coordination des Œuvres, au Ministère des Régions libérées, et suit avec soin la répartition des secteurs.

AUX PAYS ENVAHIS & LIBÉRÉS

Nesle et Ham. — Les postes de secours que M. et Mme Amédée VERNES avaient organisés dans la Somme à Nesle et à Ham, ont dû être évacués sous le feu de l'ennemi le 23 mars 1918.

Se repliant sur Montdidier, Beauvais, Gisors, la mission VERNES put, dès le 2 avril, commencer à faire à Gisors, des distributions de vivres et de vêtements : elle eut l'honneur de recevoir de la *Croix Rouge Américaine*, la direction des secours aux réfugiés qui affluaient dans le département de l'Eure.

Un premier envoi de vivres pesant cinq mille kilos, transporté par camion, fut réparti de suite entre Gisors et les Andelys.

Depuis, par suite des nécessités de transports militaires, les évacués furent dirigés sur Louviers.

En juin, les envoyés de l'U. F. F. avaient su organiser cinq postes de secours et de ravitaillement aux Andelys, à Louviers, à Evreux, à Bernay et à Pont-Audemer.

Le poste des Andelys fut desservi par Mmes DELACOUR et FÉRET, membres de l'U. F. F., évacuées de Nesle, qui avaient déjà rendu de signalés services dans le poste de notre association à Nesle même !

À Louviers, M. et Mme VERNES assurèrent le ravitaillement du centre d'évacuation à la gare et dans les cantonnements.

À Evreux, le poste fut confié à Mme SANDVAS, membre de l'U. F. F. À Pont-Audemer, le concours de Mme ROUSSEL, vice-présidente du comité du Havre, fut recherché.

La collaboration de l'U. F. F. avec la *Croix-Rouge Américaine* fut étroite. Grâce aux dons magnifiques de la C. R. A., des milliers de réfugiés

reçurent des vêtements, du linge, des chaussures, des couvertures et des vivres. Grâce à ce généreux concours, il a pu être apporté un grand soulagement aux 35.000 réfugiés qui avaient été hospitalisés dans le département de l'Eure, la plupart provenant des régions du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

En effet, depuis l'ouverture des cinq Postes de secours, de mai à fin octobre, il a été distribué en temps : vêtements, draps, couvertures, chaussures.

50.455 pièces diverses,
à 3.553 hommes,
à 7.045 femmes,
à 6.783 enfants,

forment un total de 17.425 personnes assistées.

M. VERNES estime à 700.000 francs les secours distribués.

En outre, des ouvriers pour permettre le travail à domicile ont été organisés par Mme VERNES. Environ 275 femmes ont demandé du travail. Les salaires se sont élevés à 11.800 fr. et il a été confectionné 15.845 pièces : chemises d'hommes de femmes, etc., jupons, corsages, layettes, etc.

Tant que cela fut nécessaire, dans chaque poste, un comité local s'occupait de visites à domicile, des correspondances à établir avec les villages éloignés.

Louviers devenu centre d'évacuation, reçut chaque jour de 200 à 300 évacués. Tous les trois jours, un train de 800 à 1.000 personnes transportait dans le centre les valides. Il restait malheureusement des infirmes, des malades, des femmes en couches qui ne pouvaient donner leurs places dans les hospices de la région encombrée.

Nous avons attiré l'attention de M. le ministre de l'Intérieur, sur l'urgence d'obtenir de nouveaux logements et sur la rapidité avec laquelle il importait de venir en aide à nos malheureux concitoyens.

Il a été fait droit à notre demande, et une grande baraque Adrian a été mise en service à Louviers, pour y recevoir les malades.

Pas-de-Calais. — Dès le 12 avril dernier, une équipe de neuf infirmières de l'U. F. F. se rendait à Anvin (Pas-de-Calais) et, après entente avec MM. les sous-préfets de Béthune et de St-Pol, avec M. le maire d'Anvin, distribuait dès le 14 avril, des vivres aux évacués et bientôt des vêtements. Une infirmière était de plus désignée pour monter dans

le train d'évacuation et d'accord avec la S. B. M. et la *Croix-Rouge Américaine* veillait sur les enfants et les vieillards et s'efforçait de les ravitailler au mieux dans les gares de Dreux, Châteauroux, Brives, Castelnaudary et Carcassonne.

Tant qu'on a eu besoin de leurs soins, les infirmières ayant toujours avec elles un peu de pharmacie, de pansements, des brocs pour faire du lait condensé, du sucre, du rhum ou cognac, des vêtements, des couvertures, serviettes et vêtements et autant que possible des chemises et des chaussures, voire même et surtout des pantoufles, ont pu rendre les plus grands services. Ajoutons qu'elles ont su aussi compatir, en les partageant, aux souffrances de nos compatriotes si injustement malheureux : elles ont tout fait pour les consoler et les reconforter en leur donnant l'exemple du courage et de l'énergie.

Mme François HUGUES, présidente du comité de l'U. F. F. de Saint-Quentin, qui s'est prodiguée partout où elle a pu, a bien voulu accepter de prendre elle-même la direction du poste de secours d'Anvin où elle a organisé un hôpital de vingt lits qui fonctionne encore.

Lettre d'une de nos Infirmières

du Poste de Secours
des Evacués du Nord à Anvin (P.-de-C.)

6 Septembre 1918.

Hier, nous avons eu une journée émouvante dont je vous envoie un petit rapport. On nous a amené 45 personnes qui étaient restées dans les caves de l'économat d'Ecourt-St-Quentin et qui ont été délivrées par les Anglais. Elles sont arrivées par camions d'Arras, où elles avaient passé la nuit du 4 au 5 septembre. Il y avait parmi ces gens une jeune fille blessée le 30 août là bas ; elle s'est fait transporter à la cave et n'a pas voulu bouger ; les Allemands avaient amené des voitures pour évacuer les civils, mais ils sont partis si vite que les premières voitures seules ont été chargées. Les 45 personnes ont déclaré aux Boches qu'elles préféreraient être tuées plutôt que de partir, et le matin du dimanche elles se sont aperçues du départ de nos ennemis. Peu après, une patrouille canadienne entra dans le village et dans la cave et embrassait tout le monde.

Il paraît que cet accueil a été des plus touchants. On les a emmenées à Arras, puis ici. Elles sont surtout heureuses du ravitaillement anglais

reçu avec abondance. Une voiture d'ambulance nous a amené la jeune blessée (à la cuisse) et nous avons eu le bonheur de la délivrer de son éclat d'obus. Le docteur est très bon chirurgien. Les officiers de la Mission militaire française auprès de l'armée anglaise sont venus le féliciter et sont restés à attendre les 45 autres personnes. Elles sont arrivées dans les camions et ont été reçues par les officiers et par nous. On a fait le triage et on les a mises dans les tentes, où a eu lieu l'interrogatoire.

La Mission française a acheté immédiatement à la cantine anglaise des douceurs à distribuer et du tabac. Vers 17 h. 30 on a servi le diner, non pas sous les tentes, mais favorisés par le beau temps, nous avons pu dresser les tables en plein air.

Elles ont fait dire une messe de reconnaissance ce matin à l'église d'Anvin et ont dit à Mme HUGUES, notre Directrice du Poste, qu'elles allaient se cotiser pour faire un don à l'Œuvre. C'est touchant. Elles ont un moral tellement merveilleux que leur attitude est un exemple pour tout le village. Aujourd'hui, on leur donne un pot-au-feu. Elles n'en ont pas eu depuis quatre ans. Elles repartiront demain pour Rouen.

Il paraît que nous allons fonctionner ainsi maintenant, et c'est beaucoup moins triste que les réfugiés habituels.

Excusez mon écriture et mon style, chère madame, mais afin que ma lettre vous arrive le plus vite possible, je me dépêche au milieu de tout le bruit et le travail du matin. Dites bien à tout le monde combien ces délivrés sont des patriotes merveilleux et combien on jouit de les entendre raconter leur sourde résistance aux Boches et leur magnifique attitude vis-à-vis d'eux. Nous nous sentons utiles plus que jamais, et je vous promets que nous ferons notre possible pour faire de notre mieux et pour travailler dans l'esprit de notre Société qui nous a soutenus aux heures difficiles.

Elisabeth GREINER,

Infirmière U.F.F.

Madame MAYET, infirmière-major de l'U. F. F., directrice de la permanence du Camp des réfugiés de LUMBRES, nous a envoyé le très intéressant rapport suivant :

Le camp des Réfugiés : « Army Refugee Camp » a été érigé par les soins des autorités militaires anglaises sur une colline avoisinant la gare de Lumbres et très éloigné des marécages et prairies que traversent les

rivières Ax et Blégnier qui baignent le village.

Installé dès le 1^{er} mai 1918, ce camp est une merveille de bien-être et de confort dont tout l'honneur revient à nos alliés Anglais qui n'ont épargné aucun effort pour rendre l'exode de nos malheureux compatriotes le moins pénible possible.

Le camp se trouve sous les ordres directs d'un officier supérieur anglais, assisté d'un nombreux personnel, le service de garde est assuré de jour et de nuit simultanément par la police anglaise et la gendarmerie prévotale française.

Les installations sont prévues pour une réception journalière de 1000 réfugiés, les tentes sont larges et spacieuses du type « Marquises d'hôpitaux », le sol est recouvert d'un plancher, les évacués ont des paillasses et suffisamment de couvertures de laine pour se prémunir contre les rigueurs des nuits fraîches.

Les repas ont lieu à 8 heures du matin, à 1 heure, à 5 heures et à 7 heures 1/2 du soir, ils sont des plus variés, la nourriture est excellente et très substantielle, la ration journalière, par tête, se compose entre autres de :

300	grammes de viande.
300	d° de pain.
280	d° de pommes de terre, riz ou haricots.
28	d° de margarine.
85	d° de fromage.
85	d° de confiture.
85	d° de sucre.
14	d° de thé ou café.
28	d° de lait condensé etc.

De très solides abris ont été creusés sous le camp, dans les flancs de la colline et offrent toute sécurité en cas de bombardement. Les convois des réfugiés s'effectuent très normalement par groupes de 250 à 300 personnes, en gare de Lumbres, chaque matin, par trains ordinaire de voyageurs, des voitures spéciales étant chaque fois réservées à la demande de M. le sous-préfet de Saint-Omer et les bagages, quels qu'ils soient, placés la veille dans un fourgon, qui est attelé au même train. Deux Dames infirmières de l'Union des Femmes de France accompagnent chaque convoi, jusqu'à Rouen.

Un relevé mensuel des entrées et sorties du camp des réfugiés de Lumbres peut seul donner un aperçu du travail accompli.

Mai 1918 : 4157 réfugiés ont été admis.

Juin 1918 : 3580 réfugiés ont été admis.

Nous avons eu à enregistrer pendant ce mois 2 naissances et 2 décès.

Juillet 1918 : 1237 réfugiés ont été admis.

Août 1918 : 976 réfugiés ont été admis

Nous avons eu à enregistrer pendant ce mois, 2 naissances. Grand nombre de ces réfugiés nous sont arrivés dans un état de dénument complet, les effets d'habillement fournis par l'Union des Femmes de France, sont venus bien à propos, ils ont été distribués avec un soin judicieux et reçus avec une profonde reconnaissance.

La situation sanitaire a été l'objet de nos soins les plus assidus ; de grandes améliorations ont été apportées, tant à l'installation qu'aux soins donnés à nos malades.

Une salle de pansements abondamment pourvue de médicaments par les soins de l'Union des Femmes de France, des tentes hôpitaux avec lits pour hommes et pour femmes, une tente d'isolement pour les maladies contagieuses furent immédiatement installées sur une demande.

Plus tard, les infirmes et vieillards furent abrités dans une tente chauffée la nuit, dans cette tente dite hospice, chaque personne avait son lit et recevait une nourriture spéciale, appropriée à son grand âge ; je fus à même de faire réserver également une tente comme salle de bains, où les malades purent obtenir des bains sulfureux et autres.

Tous les jours, dans la matinée, se fait la visite médicale, par des médecins anglais et américains dont les ambulances se trouvent dans le voisinage du camp, et plusieurs fois vu les cas urgents ou graves, des consultations ont eu lieu dans le courant de la journée.

Un rapport journalier de ces visites a été tenu, dont voici un relevé très succinct :

Mai : 43 malades dont 14 gravement blessés par éclats d'obus ou de bombes.

Juin : 136 malades dont 8 gazés par obus asphyxiants ; 4 typhoïdes.

Juillet : 80 malades dont 1 typhoïde.

Août : 32 malades.

Une voiture ambulance, a été réservée spécialement pour les besoins du camp.

Je rends spécialement hommage aux Dames infirmières de l'Union des Femmes de France, qui sont venues à Lumbres pour convoier les trains : elles m'ont donné, toutes, pleine et entière satisfaction, ne ménageant nullement leurs efforts de jour et de nuit ; leur travail a été inlassable.

HISTORIQUE DE GUERRE

DES COMITÉS DE PROVINCE

Amiens. — L'activité du comité d'Amiens, sous le contrôle de M. DOUCHY à qui succéda bientôt M. HONORÉ, délégués régionaux, s'est portée toute entière, depuis le début de la guerre, sur le fonctionnement de l'hôpital auxiliaire 101 dont il avait assumé la responsabilité.

L'hôpital 101 est d'ailleurs, certainement un des hôpitaux de l'Union des Femmes de France qui ont le plus complètement vécu la vie de guerre et ont été le plus actifs.

Il avait été organisé par le comité d'Amiens, présidé par Mme PERDRY. Depuis plusieurs années, ce comité avait arrêté la formation de cet hôpital, d'accord avec la direction du Service de Santé de la 2^e région, avec les conseils de M. le médecin-inspecteur en retraite VIRY et sous la direction du médecin-chef désigné le docteur COURTELLEMONT, professeur à l'École de Médecine. Local, instruments, linge, lits, étaient prévus et le personnel engagé.

Aussi, à la mobilisation, l'hôpital 101 fut-il ouvert dans les délais réglementaires et le 7 août 1914, il recevait les premiers blessés.

L'hôpital est installé dans les bâtiments de l'École Normale d'institutrices, bel établissement situé à la lisière de la ville, au sud de celle-ci, bâti sur une hauteur et jouissant de ce fait de tous les avantages d'une excellente hygiène.

Le nombre des lits prévus était de 100 dont 50 pour le service de médecine et 50 pour celui de chirurgie, mais, au début des hostilités, l'autorité militaire demanda au comité d'Amiens de porter le nombre des lits à 150, ce qui fut réalisé en occupant, en outre des deux dortoirs de l'école, la salle des fêtes. Depuis lors le nombre de lits est resté à 150.

Le docteur COURTELLEMONT s'occupait des malades, le docteur CARAVEN des blessés. Le personnel des infirmières comprenait une quinzaine de dames de la ville, la plupart ayant suivi les cours faits dans les années précédentes et diplômées. Parmi elles, Mme MOULLE femme du préfet de la Somme. La directrice de l'École Normale avait bien voulu se charger de la lourde tâche de la direction. Une dizaine d'infirmières militaires complétaient le personnel.

Au moment de la retraite de l'armée française et des combats autour d'Amiens, le service de l'hôpital fut des plus chargés, les blessés

arrivant en grand nombre, en désordre, et beaucoup durent être couchés sur la paille.

Lorsque survint l'invasion allemande, le personnel, sous la présidence de Mme PERDRY et sous la direction du docteur COURTELLEMONT, resta tout entier à son poste et conserva une attitude des plus dignes.

Dans le courant de l'hiver 1914-15, l'hôpital 101 reçut de nombreux malades atteints de fièvre typhoïde, qui furent soignés avec beaucoup de dévouement et pour lesquels la mortalité fut très faible par rapport à la gravité des cas observés. Au printemps de 1915, au moment des attaques autour d'Arras, l'hôpital cessant de recevoir beaucoup de malades, accueillit de nombreux blessés graves, auxquels 100 lits furent réservés. A cette époque, le docteur CARAVEN, fatigué, dut prendre quelque repos et le docteur TRIDON fut chargé du service chirurgical. L'hiver 1915-1916 nous ramena un certain calme dans la maison, mais l'activité intense reprit en juillet 1916 avec l'offensive de la Somme qui amena une quantité de blessés sérieux, jusqu'en octobre 1916. Depuis lors, le travail est redevenu modéré.

En juillet 1916, le docteur COURTELLEMONT, médecin-chef jusqu'alors quitta son poste, sur sa demande, pour pouvoir partir aux armées où il devait être tué le 16 octobre. Le docteur TRIDON le remplaça comme médecin-chef.

Le dévouement des dames infirmières a été apprécié par le Ministère de la Guerre qui a décerné plusieurs médailles d'honneur, notamment à Mlle MARSY, directrice, à Mmes LEFRANC, LACOSTE, Mlles DUPARC et PETIT (médaille d'argent), à Mmes CAUSSIN et MOREU (médailles de bronze).

Du mois d'août 1914 au 31 décembre 1916 : 2 605 blessés et 1 739 malades furent soignés à l'hôpital 101.

Nous recevons de la présidente du comité d'Amiens, l'intéressante lettre suivante qui complète l'historique du comité d'Amiens.

« Vous me demandez d'ajouter quelques renseignements complémentaires, relatifs à l'activité du comité d'Amiens, aux documents que vous possédez sur l'hôpital 101 d'Amiens.

« Très émus par la fermeture de notre hôpital 101, ouvert le troisième jour de la mobilisation, en 1914, tous les membres actifs de l'Union en ont montré un réel chagrin et

tous, nous n'avons eu qu'une idée : ouvrir un hôpital ailleurs que dans un bâtiment appartenant à l'Etat.

« Nous avons, d'un commun accord avec la Société de Secours aux Blessés Militaires, fait une demande qui n'a pas été agréée par M. Justin GODARD. Alors, j'ai dû procéder au déménagement de nos denrées et de tout ce qui ne pouvait plus nous servir et se conserver. Nous avons vendu, au profit de l'Union et dans d'excellentes conditions (je puis l'ajouter avec fierté) toutes nos provisions de bouche et tous les objets en caoutchouc qui se seraient rapidement détériorés. Notre trésorier, M. MATIFAS, a encaissé une jolie somme, somme qui lui a été versée quelques jours avant notre fuite forcée fin mars 1918. Les fonds de l'Union ont été enlevés par les soins de la Banque de France, dans le coffre de M. MATIFAS, et emportés loin de l'ennemi et des obus. Tous les pansements ont été par nos soins expédiés à Paris, à l'hôpital de l'Union, rue de la Jonquière. Nous avons reçu de la Croix-Rouge Américaine, quantité de laines pour nos blessés. Je les ai remis au 112 (1), où plusieurs de nos infirmières ont continué jusqu'à la fin de mars, leur œuvre de dévouement, et ont du reste, comme nous tous, supporté six jours de bombardement par avions. La dernière nuit que j'ai passée à Amiens du mardi au mercredi-saint a été effroyable ; sans arrêt depuis 6 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin, les bombes pleuvaient sur toute la ville, plusieurs sont tombées tout près de chez moi. Le Comité d'Amiens avait pris à sa charge, à la citadelle, en collaboration avec l'autre Société de Croix-Rouge, les soins à prodiguer à tous les pauvres réfugiés qui nous arrivaient de l'Aisne. J'avais tous les jours une équipe de 4 infirmières à fournir, et M. SEMINEL, notre dévoué collaborateur au vestiaire du 101, assurait le service du ravitaillement des réfugiés avec un dévoué de la Société de Secours aux Blessés Militaires. Ce service des réfugiés a tenu jusqu'au mardi-saint. M. et Mme QUEITANT qui, eux aussi, avaient assuré le premier, le service du bureau de la citadelle, la seconde le service chirurgical, venaient me trouver ainsi que M. SEMINEL, me disant leur désir de rester quand même à leur poste.

Je les y encourageais et leur disais que moi-même, je ne partirais pas

(1) L'hôpital sous baraques d'Amiens, dont deux baraques nous ont été incendiées par le bombardement, a dû être évacué et transporté en partie à Forges-les-Eaux, en partie dans l'Oise.

plus qu'en 1914. Malgré notre désir de tenir à notre poste coûte que coûte, il a fallu partir. Se décider en quelques heures à quitter notre *Union*, nos maisons, nos intérêts. Le sacrifice a été consommé les uns le mercredi-saint, les autres le jeudi. Je suis allée dès le jeudi-saint, rue de Thann, et j'ai prévenu Mme BEAUREGARD que je partirais sans doute pour Limoges, où je suis avec l'espoir très réel de me réinstaller à Amiens pour l'hiver. Ma maison a reçu deux obus, et est pour l'instant inhabitable, mais j'ai écrit à mon architecte de boucher les trous avec des bâches, des planches et du carton bitumé, pour empêcher la pluie de tout abîmer. J'ai mes meubles ici heureusement, pour la plupart percés d'éclats d'obus. J'ai une propriété de famille à Montdidier ville martyre, et je compte ne rien retrouver du tout, mais j'accepte tout cela d'abord parce que le bon Dieu m'a conservé mon fils et mon gendre, au front depuis le 2 août 1914, et puis je me réjouirai si ces sacrifices, peut-être utiles au salut du pays, nous amènent une éclatante victoire.

J'ajoute à mon long récit, que l'*Union des Femmes de France* allait, lors de l'évacuation d'Amiens, prendre une grande part d'activité dans l'Œuvre des tuberculeux qui s'établissait à Amiens. J'avais été nommée membre du Comité, qui venait de se former et je m'engageais, ainsi que Mme DUPONT, présidente de la *Société de Secours aux Blessés Militaires*, de porter des secours et des conseils à domicile; je m'étais engagée à offrir quelques lits complets qui m'avaient été donnés pour le 101, mais qui ne m'avaient pas été réclamés. Ces lits sont restés chez moi et ont dû être endommagés par le premier obus tombé dans ma cour le 26 avril. Certes Madame, vous voyez que nous n'étions pas restés inactifs, ni les uns, ni les autres, et que nous aurions pu faire encore beaucoup de bien à nos chers poilus.

Je m'excuse de vous envoyer une aussi longue missive, mais je ne le fais que sur votre demande.

Quelqu'un qui nous a été bien dévoué aussi, c'est notre aumônier, l'abbé BLANDIN, qui lui, n'a pas quitté Amiens, et est resté fidèle à son poste d'aumônier militaire. Il a été nommé officiellement aumônier de l'hôpital temporaire de Dury; il a procédé à plus de 500 inhumations de nos soldats et cela sous un bombardement intense. Il a vraiment bien mérité de l'Eglise et de la Patrie!

Recevez Madame, etc.

Calais. — 1^o *Temps de paix.* — Sous l'active présidence de Mme Marcel BERQUET, secondée par de zélées collaboratrices, le Comité de Calais compte rapidement près de deux cents membres.

Des cours sont organisés pour préparer des infirmières. Ils sont faits par les docteurs TROCME et DEROIDE, qui apportent aux conférences leur science éclairée et les conseils pratiques de leur expérience. Ces cours sont suivis par de nombreuses auditrices.

On commence, à un ouvroir, la confection du linge et des objets de pansements nécessaires à la fondation d'un hôpital.

Le 25 décembre 1913, un arbre de Noël est offert aux enfants des soldats et des marins de la garnison de Calais, sous la présidence du docteur MEUNIER, chevalier de la Légion d'honneur, membre de notre Comité consultatif. Sa vibrante allocution fait connaître le but de notre Œuvre et nous attire des adhésions nouvelles.

2^o *Temps de guerre* (1^{re} et 2^e années). — A la déclaration de guerre, le Comité de Calais compte dix mois d'existence et à peu près quinze cents francs de ressources financières. Mais ses membres ont à cœur de prendre leur part des événements qui se préparent. L'ouvroir, déjà organisé, a lieu maintenant tous les jours matin et après-midi. Il réunit de nombreuses bonnes volontés, même étrangères au Comité, et quelques semaines suffisent à la confection du linge d'hôpital dont une partie nous sert encore actuellement.

Une souscription est ouverte en ville, et la générosité des donateurs permet l'installation d'un hôpital de 90 lits dans le local du collège de jeunes filles, mis à notre disposition par la municipalité de Calais. Cet établissement est parfait pour sa nouvelle destination. Il est vaste, aéré, et situé au milieu d'un grand jardin. L'hôpital ainsi constitué est placé sous la direction de Mme BERQUET, secondée par Mmes CHAMPION, NORDMAN et TROCME. Le service médical est assuré par les docteurs TROCME et DEROIDE et par la doctoresse TROCME, directrice des infirmières.

Avant l'ouverture de l'hôpital, nous assurons à la gare de Calais-Ville, le ravitaillement des trains de troupe et des trains de blessés. Puis nous sommes invitées par l'autorité militaire à prendre un service fixe et régulier à l'infirmerie de la gare de Calais-Triage.

Le 14 Octobre 1914, l'hôpital est ouvert pour recevoir 60 soldats anglais. Nous hospitalisons ensuite des réfugiés belges, victimes d'un terrible accident de chemin de fer, puis des soldats belges. Enfin, nos alliés ayant organisé leurs hôpitaux, nous recevons des soldats français, blessés et malades. Une partie de notre formation est affectée au service de typhiques qui s'y succèdent pendant tout l'hiver. Le dévouement des docteurs et des infirmières ne cède jamais même devant les plus grandes fatigues. Trois de nos infirmières reçoivent la médaille des Epidémies. Au printemps 1915, un nouvel afflux de blessés pris par les gaz asphyxiants dans les attaques en Artois, nous arrivent.

Au mois de Juin 1915, des examens sont organisés pour l'obtention du diplôme d'infirmière au titre de guerre. Vingt-cinq de nos infirmières subissent avec succès cette épreuve. Au mois de février 1916, notre hôpital est mis en réserve par le service de santé.

3^e Année. — En Juillet 1916, la bataille de la Somme ramène des blessés à Calais et à l'hôpital 110. Jusqu'au 11 septembre nous ne cessons de recevoir et d'évacuer de nombreux sous-officiers et soldats. A cette date, le local occupé par nous est rendu à son affectation première (Collège de Jeunes Filles.)

La dévouée directrice et ses collaboratrices n'ayant pu trouver de bâtiment approprié, décident d'installer l'hôpital 110 sous baraquements.

Un terrain est mis gracieusement à notre disposition par la municipalité et il se prête admirablement à notre installation.

Au milieu d'un parc ombreux, une maison en ruine est réparée, on y adosse des baraquements et nous nous trouvons prêtes à recevoir les blessés de la bataille de l'Aisne. Notre formation compte 70 lits et malgré les alertes causées par les bombardements qui coïncident avec la réouverture, nous nous trouvons presque au complet pour en assurer le bon fonctionnement.

Depuis le 18 avril 1917, le mouvement des blessés n'a pas cessé. Notre établissement est devenu une sorte d'hôpital d'évacuation, ne conservant que les blessés qui peuvent être guéris en moins d'un mois. Les autres blessés sont évacués sur l'intérieur après quelques jours de soins et quand leur état permet de les transporter sans danger.

Pendant cette troisième année de guerre, le Comité de Calais a secouru

trente-deux filleuls, presque tous des régions envahies et souvent anciens blessés de notre formation. Mme BERQUET, présidente de Comité a bien voulu se charger de les reconforter non seulement par de fréquents envois de colis ou d'argent, mais surtout par de bonnes lettres, secours moral plus précieux peut-être que les secours matériels. Outre ces soldats du front, le Comité s'est occupé d'une dizaine de soldats calaisiens réformés de guerre, entre autres de trois aveugles qui recommandés par lui, sont maintenant secourus par les œuvres spéciales. Plusieurs réformés de guerre tuberculeux sont aussi l'objet des soins de notre Comité.

Si nos efforts n'ont pas réussi complètement à soustraire à son milieu, le porteur de germe qu'est tout tuberculeux, du moins nous faisons l'éducation de l'entourage quant aux précautions à prendre pour éviter les dangers de la contagion. Les prisonniers de guerre ont aussi leur part dans nos envois et pendant l'hiver de nombreux vêtements chauds confectionnés par nous leur ont été adressés.

Le concours du Comité de Calais de l'*Union des Femmes de France* a été donné depuis le début de la guerre à toutes les grandes journées nationales. Tout récemment encore pour la journée des Armées d'Afrique, vingt-sept quêteuses ont réussi à réunir à elles seules le tiers de la recette totale de la Ville de Calais.

Elles sont d'ailleurs habituées à solliciter les généreuses offrandes de tous à la gare, dans les cinémas, les concerts, etc., pour que nos ressources financières nous permettent de mener à bien jusqu'au bout la tâche que nous avons entreprise.

Péronne. — « Après avoir récolté des fonds et des engagements endossés par la Banque de France avec le concours éclairé de Monsieur le docteur ANDRÉ, chirurgien, nous avons créé une ambulance assez importante dans une maison particulière et la clinique du docteur ANDRÉ comme annexe et devant servir pour les opérations. Cette ambulance était fort bien aménagée et le personnel des *Femmes de France* suffisant pour en assurer le bon fonctionnement, surtout avec l'aide des infirmières que nous vous avons demandé; tout était parfait, mais hélas! on comptait sans l'invasion. L'annonce que les allemands s'approchaient de notre Picardie amena de la désorganisation dans le Comité; cependant

Mme DECAUX directrice des Finances, mes filles et moi, directrice du matériel, puis Mme DAUGAN, infirmière, arrivée depuis deux jours ainsi qu'une autre infirmière de l'*U. F. F.* (autant que je me le rappelle, arrivée le 25 août 1914) étions prêtes à recevoir nos blessés qui déjà le 26; nous arrivaient de la bataille de Crèvecoeur; alors ces dames s'installèrent à la clinique, car on sentait que tout allait bien mal se passer.

Le 28 août, grande bataille aux environs et entrée des allemands dans notre ville, moment d'angoisse pour tous, les blessés affluant à l'annexe. Mme DAUGAN (1) la première, reçoit ces brutes qui lui adressent la parole, revolvers encore fumants devant sa poitrine, et c'est avec un courage extraordinaire et un sang froid que beaucoup d'hommes lui auraient envié qu'elle leur réponde et leur résiste. (L'annexe est tout à fait à l'entrée de la ville). Les allemands arrivent dans la ville et envahissent notre hôpital qui n'était occupé que par le concierge, puisqu'il n'était pas complètement terminé mais suffisant pour commencer à y soigner et à cette heure de leur entrée, on était dans les caves. Aussitôt, nous voulons prendre possession de notre ambulance mais impossible, c'est rempli d'allemands dans tous les lits et les couloirs, et pas de blessés, des fatigués, malades; dans ces conditions le docteur ANDRÉ trouve qu'il est mieux de se retirer, mais le lendemain M. l'Archiprêtre venait me trouver, demandant notre concours pour ouvrir une autre ambulance où se trouvaient quantité de lits et un peu de draps (cette ambulance était en train de s'organiser). Nous nous y rendons donc moi et mes jeunes filles Renée et Madeleine, non pas sans appréhension de laisser ainsi circuler en ville mes jeunes filles au milieu de toute cette troupe ennemie, mais avec moi il me semblait n'avoir rien à craindre; en effet nous trois, et toujours Mme DECAUX, puis d'autres personnes de bonne volonté que nous avons réunies, nous arrivons à cette ambulance. (Un Collège de filles et ancien couvent), il n'y restait que M. BRUNE et sa femme, parents de la directrice du Collège, leur concours nous a été très précieux, d'autant plus que M. BRUNE était un administrateur de l'hospice de Péronne, ce qui nous a beaucoup aidé. Nous arrivons dis-je, dans ce Collège où 80 blessés étaient arrivés

dans la nuit, presque tous français, il y avait 30 allemands que l'on a réunis dans la chapelle, ils étaient ainsi plus isolés de nos soldats. Naturellement à part les lits, nous n'avions rien pour faire la cuisine et aucune provision, toutes choses difficiles à trouver de suite, à cause du pillage de ces barbares; nos pauvres soldats avaient eu dans la nuit une tartine de confiture et du café que Mme BRUNE leur avait servi; enfin tout le monde s'y est mis, et en peu de temps tout était organisé et nous pouvions ainsi apporter un soulagement à ces pauvres malheureux; parmi eux se trouvaient prisonniers, le docteur R... et deux infirmiers qui ont donné leurs soins et en plus, une religieuse Sœur SÉRAPHÉE a prêté son concours, c'est une garde-malade de Péronne, de sorte qu'en peu de temps notre ambulance marchait à merveille. L'hospice de Péronne, grâce à M. BRUNE, nous a aidé pour les provisions; j'avais six femmes pour laver le linge, une lingerie était organisée avec des jeunes filles. Très heureusement, j'avais à la maison une quantité de linge qui n'avait pas pris le chemin de l'ambulance avant l'invasion; cela nous a rendu un service énorme, car alors qu'aurait-on fait. Tous les jours des docteurs allemands visitaient notre ambulance, on enlève des blessés on en ramène, enfin nous en avions toujours environ une centaine. Le 25 septembre nous redevons français pour dix jours; nous sommes repris par les allemands, l'ambulance fonctionne toujours et l'annexe aussi, non pas sans émotion; l'autorité allemande nous autorise à porter les brassards et à sortir la nuit. Enfin, cela a duré près de deux mois et les allemands suppriment l'ambulance, nous ne nous lassons pas et voulons visiter nos français; nous demandons des autorisations et trois fois par semaine nous pouvions apporter quelque consolation et quelques douceurs aux blessés français qui étaient à la caserne et à l'hospice, mais vers le 24 novembre tout a été supprimé, même un enterrement d'un soldat français; nous n'avions pas le droit de le suivre; que de vexations, que de peines et d'émotions!

J'avais donc rapporté chez moi, tout ce que j'avais pu, de l'ambulance, et caché beaucoup de matelas, espérant toujours revoir nos français, et en quittant Péronne le 8 Juillet 1916, j'avais encore de caché de quoi ouvrir un hôpital de 40 lits avec le linge, matériel de cuisine, coton, alcool, eau oxygénée et bien des choses ser-

(1) Femme du général DAUGAN, décorée de la Croix de Guerre ainsi qu'en témoigne notre palmarié.

vant aux pansements. J'avais aussi eu à la maison quantité de linge usagé, des dons qui nous avaient été faits, cela nous en avions un peu distribué quand on a évacué sur Péronne ces pauvres malheureux de Dompierre, Mondécourt-au-Bois et autres pays qui étaient en plein front et qui ont quitté leurs caves sans une chemise de rechange; puis après c'était ces jeunes gens prisonniers civils qui étaient logés au château, aussitôt que nous avons pu l'obtenir, je suis allée avec Mme DECAUX leur distribuer des chemises, caleçons, serviettes, mouchoirs, chaussettes et ils étaient contents ces pauvres garçons, ils étaient mangés de vermine n'ayant rien pour se changer, qu'elle misère! Nous avons aussi acheté de la laine et des tissus pour vêtir les malheureuses victimes de cette maudite guerre, enfin nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire en de pareils moments, surtout que nous n'étions pas les maîtres.

En terminant, je tiens à vous dire combien Mme DAUGAN s'est dévouée à la clinique du docteur ANDRÉ, elle a rendu de grands services, elle était toujours prête à tout et savait se faire aimer de ses pauvres soldats et d'un courage remarquable.

Mme DAUGAN (Avril 1915) en compagnie d'une autre infirmière était allée à Saint-Quentin pensant obtenir là-bas une autorisation pour regagner Paris ou pour rendre des services, mais à Saint-Quentin comme à Péronne, les allemands ne voulaient plus de françaises pour soigner, alors Mme DAUGAN est revenue vers nous.

L. BELEDIN.

INFORMATIONS

LA MISSION DE LA CROIX-ROUGE JAPONAISE

La Croix-Rouge Japonaise avait envoyé en France, dès le début de 1915, une importante mission chirurgicale dont le chef était le professeur SHIOTA de la Faculté de Tokio, lequel dirigea d'une façon remarquable pendant un an, un grand hôpital militaire parisien.

Une nouvelle mission est arrivée le 19 août à Paris, venant de Yokohama. Présidée par le duc TOKUYAWA YOSHIHISA, elle comprend: le professeur NINAGAWA, légiste; les professeurs SAWANUWA et NAITO, le docteur KAGEYAMA, médecins; MM. YOSHIDA-HIDEN, FURUSAWA-HIDEYA, JUJIMORI et le comte KATOU.

Un matériel sanitaire très soi-

gneusement préparé a été offert par la mission à la Croix-Rouge Française.

Le comité central de la Croix-Rouge Française a reçu officiellement la mission de la Croix-Rouge Japonaise le 20 août, à son siège social.

La mission Japonaise qu'accompagnait le médecin-inspecteur-général FÉVRIER, directeur du Service de Santé du gouvernement militaire de Paris, a visité le 23 août l'hôpital auxiliaire 117 de l'U.F.F. La mission a été reçue au nom de Mme PÉROUSE, par Mme DE RIEUX et par Mme HENRI GALLI, vice-présidentes de l'U.F.F., entourées de M. le médecin inspecteur VIRY, représentant le docteur BOULOMIÉ, secrétaire général, de M. FALCOUZ, administrateur de l'hôpital et de M. Fernand BOVERAT, délégué régional.

Mme d'ARIÈS, infirmière major, Mlle PERROT et Mme BERLEMONT ont fait visiter à la mission l'hôpital et ses différents services.

Le médecin-inspecteur-général a fait remarquer à nos alliés le rôle particulier si bien rempli par l'hôpital JANSON DE SAILLY, au point de vue de la rapidité des soins chirurgicaux donnés aux évacués du front et il a tenu à rendre hommage devant eux à la compétence, au zèle des infirmières et à l'excellente direction de Mme FALCOUZ.

ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE LA MARNE

L'Union des Femmes de France était représentée à Meaux par Mme BARBIER-HUGO, vice-présidente, Mme MARTIN-PERROT, déléguée et le Médecin-Inspecteur VIRY, membre du Comité Consultatif.

La cérémonie religieuse présidée par Mgr MARBEAU et à laquelle prenaient part les évêques de Soissons, d'Arras et de Verdun fut particulièrement émouvante grâce à la présence d'une foule compacte d'officiers et de soldats de toutes les nations alliées. La péroraison du très beau discours de Mgr JULIEN, évêque d'Arras, malgré la solennité du lieu, fut couverte d'applaudissements.

Dans l'après-midi eut lieu à l'Hôtel-de-Ville une réunion au cours de laquelle M. LUGOL, député-maire, prononça des paroles d'une éloquence patriotique élevée. Parlèrent ensuite M. LECHOTELOR, au nom du Conseil Municipal de Paris et M. DUMESNIL, au nom du Gouvernement, prononcèrent des allocutions vibrantes et acclamées.

En quittant l'Hôtel-de-Ville les représentants de l'U. F. F. montèrent dans une voiture automobile mise à leur disposition par l'autorité militaire. Ils visitèrent ainsi, à la suite du cortège officiel, les tombes des héros: elles avaient été ornées de drapeaux et de palmes par les soins du "Souvenir Français" et l'U. F. F. s'associa de tout cœur à la pieuse manifestation de l'anniversaire de la bataille de la Marne qui sauva la France.

AUX PAYS RECONQUIS

Grâce au concours de la Croix-Rouge Américaine, dont l'U. F. F. lui est si profondément reconnaissante, l'équipe conduite par M. Amédée VERNES, a pu porter un grand soulagement aux 35,000 réfugiés qui avaient été hospitalisés dans le département de l'Eure, la plupart provenant des régions du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

Mme VERNES avec le concours de Mmes DELACOUR et FERRET, aux Andelys, de Mme SAUDVAS, à Evreux, réfugiées elles-mêmes de Nesle, ou a pu présider aux distributions de vêtements, de vivres, d'ustensiles de cuisine, de chauffage et qui ont atteint pour ces cinq derniers mois plus de 16,000 réfugiés et environ 36,000 articles, dont la valeur dépasse 700,000 francs.

Toutes les familles ont été visitées individuellement et bien que largement distribués, les secours n'ont été attribués qu'après examen. On a pu développer, ces mois derniers, l'assistance par le travail en procurant de l'ouvrage à domicile aux femmes de réfugiés: environ 50,000 francs d'étoffes ont pu être confectionnés en versant plus de 7,000 francs de main d'œuvre.

M. VERNES a tenu à signaler à Mme PÉROUSE, tout le dévouement apporté par les collaboratrices de l'U. F. F., qui sans compter leur fatigue, se sont données de tout leur cœur.

Une délégation des blessés, membres titulaires de l'U.F.B.G., patronnée par l'U.F.F. a participé à la démonstration patriotique du dimanche 17 novembre, en l'honneur de l'Alsace et de la Lorraine et a déposé une gerbe de fleurs et le fanion portant son insigne aux pieds de la statue de Strasbourg.

Ce touchant hommage des mutilés de la guerre à la ville, dont le nom a été si longtemps le symbole de nos justes revendications, a profondément ému les assistants.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à joindre nos chaleureux remerciements à ceux de notre très dévouée présidente du VI^e arrondissement, à Monsieur le chanoine FONSSAGRIVES qui a bien voulu mettre à la disposition des cantines pour indigents et pour permissionnaires les salles du Cercle des Etudiants Catholiques. Les cantines ont servi depuis 1914: 327.000 soupes aux indigents, 145.000 repas aux permissionnaires. Des salles transformées en dortoirs ont donné asile à 4.000 réfugiés et une pouponnière installée au rez-de-chaussée reçut les éclats d'un projectile d'un canon à longue portée.

Tous ces services fonctionnent sous la haute direction de Mme DESTREE, dont l'inlassable dévouement ne s'est jamais ralenti et avec le précieux concours de M. GRIVEL, le distingué secrétaire de l'hôpital auxiliaire de la Meuse, dont le dévouement, le labeur et la générosité s'affirment depuis le début de la guerre, en toutes circonstances. Un mot de reconnaissance pour Mlle PEYTHIEU, le bras droit de la présidente qui ne ménage ni son temps ni ses forces.

RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT

DE LA

Colonie Sanitaire Agricole de Tonnay-Charente

DU MOIS D'OCTOBRE 1915

AU MOIS DE JUILLET 1918

Par le Docteur DAVRINCHE

Monsieur le docteur DAVRINCHE, à qui est au début de 1916, confié la direction médicale et administrative de la colonie, ancien interne des hôpitaux de Lille, particulièrement désigné pour ces fonctions, s'étant depuis longtemps intéressé tout spécialement à la tuberculose et aux questions multiples de nature, forme, traitement, prophylaxie de la maladie, soins à donner aux malades, et précautions à prendre pour leur entourage, et en ayant fait une étude d'autant plus approfondie qu'il a lui-même suivi une cure sanatoriale et rempli ensuite des fonctions médicales dans le sanatorium où il avait été soigné, nous paraissait tout désigné pour la direction idoine par excellence d'une fondation comme celle de Tonnay-Charente.

Comme Médecin-Chef et Directeur, il a pleinement justifié nos espérances. Nos soldats ne sauraient être en meilleures mains, et trouver plus de sollicitude éclairée qu'il ne leur en témoigne en toutes cir-

constances, nous sommes heureux de le dire ici. Les résultats obtenus et les dires des hospitalisés en font foi d'ailleurs.

A ses qualités médicales, Monsieur le docteur DAVRINCHE joint des aptitudes spéciales lui faisant porter un grand intérêt aux questions agricoles et économiques, qui sont d'une haute importance dans une institution de ce genre. Le rapport suivant complément médical du rapport économique publié dans le n° 14 (7^e et 8^e page 1917) en témoigne.

D^r P. B.

Sous l'influence des événements qui, au début de la guerre, imposaient comme préoccupation essentielle les soins réclamés par nos blessés, le fonctionnement de la Colonie sanitaire se trouva entièrement transformé par suite du rattachement de cet établissement, à titre d'annexe, à l'hôpital auxiliaire n° 107 de Tonnay-Charente.

La situation des 40 malades qui étaient hospitalisés au 2 août 1914 fut alors réglée dans un délai assez court, soit par l'envoi en convalescence, soit par le retour au corps, pour ceux dont l'état de santé était redevenu satisfaisant.

Dans le courant de 1915, l'attention générale ayant été sollicitée de la manière la plus pressante par le nombre considérable des cas de tuberculose révélés par la guerre, il apparut tout aussitôt que la Colonie sanitaire, établissement antituberculeux d'avant guerre, devait reprendre sa place dans la lutte qui s'organisait de toute part contre l'ennemi intérieur qui menaçait de décimer nos effectifs et d'affaiblir à tout jamais notre race.

C'est ainsi qu'au mois d'octobre 1915, la Colonie sanitaire fut rendue à son affectation primitive, et put de nouveau, après une interruption de plus d'une année, continuer à poursuivre sa croisade antituberculeuse dans l'armée, pour laquelle elle avait été créée en 1913.

Immédiatement, le Comité de direction de l'Union des Femmes de France se préoccupa de remettre au point, l'organisation intérieure de l'établissement.

Dès le début de 1916, il fut décidé que la direction médicale et administrative serait réunie entre les mains d'un médecin spécialisé dans la tuberculose et familiarisé avec les méthodes et avec la vie sanatoriales. En même temps, les ressources de la formation furent complétées et mises à jour, tant au point de vue thérapeutique qu'au point de vue prophylactique. Les malades furent pourvus tout à la fois de chaises longues pour le repos sur les galeries de cure, et de confort-

tables *camping out chairs*, pour le repos sous bois. Ils purent ainsi mettre à profit les précieux avantages d'une fort belle futaie sous laquelle les cures sous bois se pratiquent pendant l'été, de la façon la plus agréable et la plus satisfaisante.

Le service médical fut doté d'un matériel oto-rhino-laryngologique, donnant désormais au médecin la possibilité de pratiquer, du côté des voies respiratoires supérieures, des investigations et des traitements reconnus depuis longtemps indispensables en phthisiothérapie.

Grâce à une instrumentation dentaire très complète, un dentiste militaire, venant de Rochefort, peut, chaque semaine, donner aux malades des soins tout spécialement indiqués dans une affection où la nécessité de relever l'état général, par une nourriture substantielle et parfaitement assimilée, se trouve souvent contrariée par le mauvais état de la denture, sur laquelle les déperditions minérales exagérées chez les tuberculeux, exercent la plus fâcheuse influence.

L'installation d'un petit laboratoire très simple, mais suffisant en l'espèce, permit de pratiquer désormais sur place les différents examens indispensables pour éclairer la clinique.

En outre, le concours de la voiture radiologique de la 18^e région, dispensa de l'envoi des malades à l'hôpital maritime de Rochefort, aux fins d'examen, et permit d'obtenir sur place le précieux complément d'investigations qu'apporte la radioscopie dans le diagnostic de la tuberculose.

Enfin, la conviction profonde de l'action efficace et salutaire exercée par la cure mixte de travail et de repos, telle que le Docteur BOULOMIÉ l'a instituée à Tonnay-Charente, en 1913, a conduit à une extension nouvelle de l'exploitation agricole de la Colonie sanitaire.

Le défrichement et le drainage d'une vaste prairie, permirent de porter à 2 hectares et demi les surfaces cultivées, et de pratiquer ainsi les cultures potagères les plus variées, tout en offrant une gamme très large pour le choix du travail à faire exécuter par les malades, suivant leur résistance physique individuelle. Le développement d'une basse-cour comprenant actuellement de nombreux porcs, lapins et volailles diverses, est encore venu augmenter la variété des occupations auxquelles peuvent s'adonner les malades, suivant leurs aptitudes physiques et leurs goûts particuliers, et de faire porter leur éducation sur les soins à donner aux animaux de basse-cour,

dont l'élevage constitue pour le petit propriétaire ou le fermier une somme appréciable de bénéfices.

De même, l'installation de petits ateliers de menuiserie et de serrurerie a permis d'occuper à de menus réparations, pendant les journées de pluie, les malades qu'intéresse ce genre de travaux, et qui y étant entraînés par l'habitude, peuvent les exercer avec plaisir et sans fatigue pendant quelques heures.

Au point de vue prophylactique, la désinfection de la vaisselle et des crachoirs fut l'objet d'une mise au point réalisant la plus grande sécurité vis-à-vis des malades trouvés bacillaires à l'examen d'entrée, ainsi que de ceux qui, éventuellement, peuvent le devenir en cours de séjour.

Pour la vaisselle comme pour les crachoirs, on adopta la désinfection à l'autoclave, sous pression de deux kilogrammes, comme étant tout à la fois la plus simple et la plus sûre. Il a été démontré, en effet, qu'avec les appareils à désinfection par l'eau carbonatée en ébullition, la stérilisation peut rester aléatoire du fait que les assiettes et les plats étant habituellement disposés par piles, le liquide désinfectant ne pénètre pas toujours dans les interstices laissés entre eux, tandis que la vapeur d'eau sous pression pénètre partout, du moment que la purge d'air a été correctement faite.

L'adoption de pédales pour la manœuvre des robinets et chasse d'eau de la salle de désinfection des crachoirs a permis de réaliser, en outre, le maximum de précautions hygiéniques dans les différentes manipulations exigées par une opération où l'on conçoit que les risques de souillures peuvent être multiples.

Afin de pouvoir examiner maintenant et apprécier les résultats thérapeutiques obtenus sur les 265 malades qui, du 1^{er} octobre 1915 au 1^{er} juillet 1918, ont fourni à la Colonie sanitaire agricole 37.829 journées d'hospitalisation, nous grouperons ceux-ci en différentes catégories cliniques, telles qu'elles nous sont pour ainsi dire imposées par le Service de Santé, qui assure notre recrutement.

Les éléments de notre première catégorie comprendront tous les malades qui nous sont adressés indistinctement sous les rubriques de « pré-tuberculose » ou « d'imminence tuberculeuse », et qui englobent non seulement les malades ayant présenté récemment des signes incontestables d'imprégnation tuberculeuse : instabilité thermique, état sub-fébrile, asthénie, amaigrisse-

ment, le tout accompagné parfois d'hémoptysies importantes, et chez lesquelles on trouve habituellement des signes stéthoscopiques et radiologiques positifs ; mais aussi la catégorie des « suspects » qui ont fait récemment l'objet d'articles retentissants de RUST, de SERGENT, de LAUBRY et MARRE, etc.

Première catégorie. — Malades dits « pré-tuberculeux » ou « en imminence de tuberculose ». Sur 139 malades de cette première catégorie : 7 sont restés stationnaires, 2 se sont aggravés, par suite de complications, entéritiques pour l'un, hépatiques pour l'autre, pendant que les 130 autres se sont manifestement améliorés, tant au point de vue du poids qu'au point de vue de la stabilisation thermique et de la résistance physique.

Il nous a été difficile de suivre ultérieurement le « Curriculum belli » de tous ces malades, sortis améliorés ou même totalement exempts de signes pathologiques qui avaient motivé leur hospitalisation antérieures.

Tout ce que nous pouvons dire à leur sujet, c'est que, selon nous, 62 d'entre eux étaient susceptibles d'être versés dans le service auxiliaire, tandis que les 69 autres restaient aptes au service armé, cette décision pouvant être avantageusement atténuée pour quelques-uns par un changement d'arme.

Deuxième catégorie (tuberculeux avérés). — Dans une deuxième catégorie, nous classerons les malades atteints de tuberculose pulmonaire confirmée, avec signes stéthoscopiques et radiologiques plus ou moins importants, mais chez lesquels on ne constate plus ni symptômes évolutifs, ni bacilles de Koch dans les expectorations.

Cette catégorie, qui retient 46 malades, n'a fourni aucune aggravation et seulement 4 résultats stationnaires.

Les 36 autres malades se sont très sensiblement améliorés, les uns au point de vue du poids et de la résistance physique seulement, les autres, tout à la fois au point de vue général et au point de vue local.

21 d'entre eux ont été réformés définitivement ou temporairement ; 9 autres ont été versés ou maintenus dans le service auxiliaire, 6 sont encore en cours de traitement.

Nous ignorons enfin la décision intervenue ultérieurement au sujet des 6 autres sujets de cette catégorie.

Troisième catégorie (bacillaires avérés). — Dans cette catégorie nous réunirons : 1^o les malades qui ont été trouvés bacillaires aussitôt après leur entrée, bien que les examens

pratiqués avant l'admission aient donné un résultat négatif ; 2^o Ceux chez lesquels des examens répétés ont fini par révéler la présence du bacille de Koch ; 3^o Enfin, ceux qui, atteints de formes évolutives non douteuses, nous avaient été adressés par erreur.

Ces malades, au nombre de 15, sont restés fort peu de temps à la Colonie, en raison de notre règle d'exclusion vis-à-vis des bacillaires cracheurs, exclusion que de récentes instructions ministérielles viennent, du reste, d'étendre à toutes les formations qui ne sont pas classées comme « hôpitaux sanitaires ».

Dans une **quatrième catégorie**, nous classerons les malades atteints de bronchites à répétition, les vieux catarrheux, ou emphysemateux, avec ou sans crises dyspnéiques.

Sur 26 malades de cette catégorie, 2 sont restés stationnaires. Tous les autres (soit 24) ont bénéficié d'améliorations évidentes, sans avoir été mis à l'abri, cependant, de poussées ultérieures rendant plus ou moins aléatoire leur utilisation au point de vue militaire.

Dans une **cinquième catégorie** nous rangerons les séquelles pleuro-pulmonaires que laissent souvent après elles les différentes formes de pleuro-tuberculose.

Parmi les 22 malades de cette catégorie, nous avons dû en évacuer 3 sur l'hôpital maritime de Rochefort, où ils sont morts très rapidement, l'un, de généralisation bacillaire à toutes les séreuses, les 2 autres, de propagation méningée.

Les 19 autres ont tous présenté des améliorations plus ou moins importantes, sinon au point de vue local, tout au moins du côté de l'état général et de la résistance physique.

Deux d'entre eux furent maintenus dans le service armé, 4 furent versés dans le service auxiliaire, 10 furent réformés et 3 autres sont encore en cours de traitement.

Sixième catégorie. — Les séquelles des pleurésies purulentes non tuberculeuses formeront une 6^e catégorie, avec 2 malades qui furent tous deux maintenus dans le service armé.

Septième catégorie. — Dans une 7^e catégorie, nous rangerons les séquelles broncho-pulmonaires par suite d'intoxication par les gaz. Nous y trouvons 2 malades qui ont conservé tous deux de la sclérose péri-bronchique et un certain degré d'emphysème pulmonaire.

Huitième catégorie. — Enfin les blessures thoraciques par projectiles

de guerre constituent une huitième catégorie avec : 6 blessures par balle, une par schrapnel et 6 par éclat d'obus.

Tous ces malades se trouvèrent améliorés et bien que 6 d'entre eux aient dû être réformés, 4 purent être versés dans l'auxiliaire et 3 autres maintenus dans le service armé.

Examinons maintenant quelle fut la méthode de cure appliquée à ces malades dont nous venons de faire une revue générale assez rapide.

Pendant les huit premiers jours qui suivent leur entrée, les malades sont mis en observation : repos à la chaise : 5 heures ; promenade : 1 heure en deux fois, — prise de la température après le repos et la promenade ; examen des crachats et autres recherches cliniques.

Puis, quand le médecin s'est fait une idée exacte de la valeur physique et fonctionnelle du malade, il l'affecte à une catégorie de travail déterminé qui peut varier comme durée, entre 1 heure et 4 heures par jour. Les circonstances actuelles ne nous ont pas permis de pousser plus loin, l'entraînement, — l'autorité militaire estimant que des malades devenus aptes à un travail un peu prolongé, doivent être immédiatement récupérés.

Les travaux auxquels se livrent nos malades sont presque uniquement des travaux agricoles, culture potagère et élevage. Ils ne sont institués que sur les indications du médecin et sont l'objet de sa part, d'un contrôle effectif. Jamais ils ne sont imposés à titre de corvée, ils sont considérés au contraire comme un véritable agent du traitement et dénommés en conséquence « cures de travail ».

Aucun malade n'est autorisé à s'y soustraire, même si ses occupations antérieures ont quelque tendance à l'éloigner des travaux manuels.

Du reste, l'influence de l'ambiance, la surveillance médicale assidue, arrivent en général à plier les plus réfractaires à cette thérapeutique formelle.

De plus, les cures de travail sont entrecoupées de cures de repos à la chaise longue, réglées elles aussi avec la méthode la plus rigoureuse, et grâce auxquelles l'entraînement au travail se fait régulièrement et presque toujours sans incident. — La durée du repos nocturne n'est jamais inférieure à 10 heures, avec aération maximum permanente.

La nourriture enfin, sans tomber dans les excès de la suralimentation, est non seulement abondante et subs-

tantielle, mais préparée avec le plus grand soin. Elle est, du reste, partagée, sans aucune modification ni addition, par tout le personnel et par le médecin lui-même, qui préside tous les repas, ce qui crée pour les malades un milieu quelque peu familial dans lequel ils trouvent un très grand réconfort moral.

Les diverses catégories de malades, que nous avons passées en revue, indiquent suffisamment quels sont ceux qui sont justiciables de la cure mixte de repos associée au travail gradué, telle qu'elle est appliquée à Tonny-Charente.

Il serait souhaitable, selon nous, qu'une place plus large soit accordée par l'autorité militaire, aux tuberculeux devenus non évolutifs et non bacillaires, bien que toujours porteurs de lésions plus ou moins importantes.

Trop souvent, en effet, ces malades abandonnés à leur inexpérience ou à la misère physiologique qui les guette dès leur retour à une existence mal adaptée à leur fragilité physique, ces malades, disons nous, sont appelés à voir leurs lésions évoluer de nouveau, alors qu'une cure méthodique dans une Colonie Agricole aurait consolidé leur amélioration tout en les entraînant progressivement à un travail hygiénique susceptible, après leur retour au foyer, d'assurer leur existence et de contribuer au même titre que celui des mutilés de la guerre, à la rénovation économique dont le besoin se fait chaque jour plus pressant pour notre Pays.

Tonny-Charente, 10 juillet 1918,

D^r DAVRINCHE.

Rapport du Docteur LABRO sur la Station Sanitaire de MONBRAN

Depuis l'ouverture de l'établissement (27 septembre 1917) jusqu'au 30 septembre 1918, Monbran a reçu 187 malades (dont 121 militaires et 66 réformés) qui ont fourni 16.016 journées d'hospitalisation, soit une moyenne de 85 journées par malades.

L'absence de laboratoire pendant plusieurs mois, la perte de feuilles d'observation au cours des travaux, ne permettent pas aujourd'hui de donner une répartition exacte des différentes formes de tuberculose observées chez les 187 hospitalisés. Un pourcentage établi d'après 130 fiches donne le résultat suivant :

Tuberculoses ouvertes 72 pour 100.

Tuberculoses fermées évolutives 14 pour 100.

Tuberculoses fermées non évolutives 8/5 pour 100.

Pseudo-tuberculoses 5/5 pour 100.

Les méthodes d'hygiène, de diététique et de thérapeutique proprement dite, habituelles aux sanatoria sont matériellement utilisées à Monbran. Il y a lieu cependant de mentionner la « cure de travail » préconisée pour la première fois en 1908 par l'anglais FELLARTON et dont en France un seul essai avait été fait à la veille de la guerre, celui de la Colonie Sanitaire Agricole de Tonny-Charente, créée par l'U.F.F. sous la direction du docteur BOULOUMIÉ. Cet exemple a été suivi depuis la guerre pour les sanatoria d'Hauteville, Bligny, Champrosay, Meilleray, la Station Sanitaire de Saint-Jodart.

A Monbran, les « cures agricoles » ne sont pas encore complètement organisées en raison de la formation récente de l'établissement, mais les essais tentés permettent les plus belles espérances.

D'après mes constatations, le climat de Monbran, légèrement tonique, faiblement excitant, est indiqué pour les malades atteints de tuberculose fébrile à tendance congestive mais qui pourtant ont besoin d'une action tonique et qui se trouveraient trop déprimés dans les climats doux. Il s'adresse encore aux tuberculoses à tendances éréthiques, aux malades nerveux. Les bronchitiques, catarrheux, emphysemateux semblent ne retirer aucun bénéfice de leur séjour à Monbran.

30 Octobre 1918.

D^r LABRO

INSPECTION DU

du Docteur BOULOUMIÉ
à la COLONIE SANITAIRE AGRICOLE
de Tonny-Charente.

Notre colonie sanitaire agricole de Tonny-Charente donne immédiatement l'impression de bonne tenue matérielle et morale que confirme l'inspection minutieuse de ses divers éléments.

A chaque inspection on y constate un certain nombre de perfectionnements. C'est ainsi que dès l'entrée et sur tous les points de passage habituel des hospitalisés, sont affichées en formule lapidaire très apparente les prescriptions hygiéniques essentielles.

Le couchage a été amélioré par l'adjonction d'une paille en crin végétal.

L'organisation des moyens de désinfection s'est complétée, il manque cependant les moyens nécessaires à faire la désinfection en profondeur par vapeurs formolées sous pression (linge sale, oreillers, traversins, etc.), opération qui dès lors ne peut être faite qu'à Rochefort.

On est, dès l'abord et au cours d'une visite minutieuse, favorablement impressionné par la bonne tenue, l'air satisfait des hommes, la propreté de la maison, l'importance et la belle venue des cultures, la bonne tenue de la basse-cour et le nombre des animaux, mais on regrette d'autant plus de constater qu'un si petit nombre d'hospitalisés soit mis en mesure de bénéficier de tout cela. La colonie n'en compte actuellement que 19, alors qu'elle peut en contenir 50. La cause en est assurément, en grande partie, dans l'exagération des délais d'admission qui décourage les médecins et les empêche de faire de nouvelles propositions.

Notre délégué régional du gouvernement militaire de Paris, M. BOVERAT a été à même de le constater en maintes circonstances; des demandes d'admission faites par les médecins des hôpitaux du G. M. P. sont restées parfois deux mois à deux mois et demi sans réponse et pendant ce temps, les malades, en faveur desquels elles avaient été faites, ont quitté l'hôpital à la suite des inspections ayant pour objet d'y récupérer des places.

Nous avons déjà demandé et nous proposons de demander à nouveau à la suite de cette constatation une simplification des formalités à remplir, notamment que les demandes d'admission soient adressées directement par le médecin en chef à la direction du Service de Santé de sa région qui la transmettrait directement à celle de la 18^e région dont dépend Tonnay-Charente. Celle-ci, qui est régulièrement tenue au courant de la situation, sachant s'il y a ou non des places vacantes, pourrait prononcer l'admission.

Des démarches seront faites dans ce sens.

Il me paraît inutile de donner ici le détail des cultures et des animaux. Je dirai seulement qu'elles sont en rapport normal et que la porcherie, source sérieuse de bénéfice, est aussi en rapport avec le nombre moyen des hospitalisés et que l'entretien de tous les animaux est fait à peu de

frais, à l'aide des récoltes et des déchets; les hommes s'y intéressent particulièrement et sont heureux de la variété qu'ils permettent de donner à leur menu: œufs, volailles, lapins, porc, l'élevage des abeilles y est aussi amorcé. Deux ruches nouvelles vont être ajoutées à celles qui existent déjà.

Les quelques travaux à exécuter sont les suivants: *agrandissement de la basse-cour*, réservée aux poules pondeuses et à l'élevage.

Entretien et probablement changement du sable du filtre à sable non-immersé, celui-ci n'ayant pas été changé, d'après mes renseignements pris, depuis l'installation première.

Moyens de protection contre la gelée de certains tuyaux servant au chauffage central et tout particulièrement pour le vase d'expansion du chauffage central dans le pavillon d'administration.

Protection du puits Chassagnon qui fournit toute l'eau nécessaire à l'alimentation de la colonie contre les infiltrations pouvant provenir, soit des immondices déposées dans une ruelle voisine, soit des fosses d'aisance avoisinantes desservant la partie de l'immeuble louée à Chassagnon et autres.

Pour parer au premier de ces dangers j'ai vu M. le maire et il a été entendu qu'il demanderait au Conseil municipal l'autorisation de faire édifier une palissade de protection à laquelle nous pourrions contribuer éventuellement en fournissant une petite partie du bois nécessaire.

Pour parer au danger provenant des infiltrations de la fosse voisine, il y aurait lieu d'envisager la dénonciation du bail de la partie de l'immeuble privée de cabinets actuellement occupée et qui, dès lors, emprunte ceux de Chassagnon.

Ce bail est consenti à raison de 43 fr. 60 par trimestre, soit 170 francs par an. Renoncer à cette recette ne me paraît pas payer d'un prix trop élevé la sécurité que nous donnerait l'éloignement des causes d'infection et notre eau d'alimentation.

Je ne parle pas ici de la réfection de l'abri qui recouvre le puits et la pompe aspirante et foulante, l'ensemble de ces travaux indispensables étant déjà décidé et les dépenses ayant déjà été autorisées sur devis établis par M. LAVOINE, architecte à Rochefort et approuvés par M. BOURDILLAT notre architecte.

La toiture du grand immeuble Chassagnon qui s'est effondrée en partie l'année dernière et qui a né-

cessité une assez importante réparation, serait à vérifier en entier et à reprendre assurément sur un grand nombre de points. Il en est un toutefois qui mérite particulièrement notre attention et qui, étant donné la dépression manifeste qu'elle accuse, nous donne certaine inquiétude au point de vue de l'avenir, or, précisément, c'est celle qui recouvre la partie louée à Chassagnon dans laquelle celui-ci a ses meubles. Il ne faudrait pas si un effondrement se produisait que nous fussions responsables des dégâts que pourrait subir son mobilier. Nous pourrions, si le bail ci-dessus était dénoncé, le transporter dans le local dont il fait actuellement l'objet et le mettre ainsi à l'abri des dégradations pouvant être pour nous onéreuses.

Quoiqu'il en soit, pour nous mettre à couvert dans la limite du possible, il a été entendu que M. DAVRINCHE écrirait de nouveau à Chassagnon pour lui renouveler notre proposition de déplacer dans un but de sécurité ce qui lui appartient et qui est encore dans notre immeuble (le moratorium lui donnant le droit de continuer à les occuper).

Une question concernant les contributions a fait l'objet d'un litige, elle a donné lieu à deux demandes formulées par M. DAVRINCHE auxquelles il a été répondu par une fin de non recevoir. Il paraît cependant utile d'y revenir. Il s'agit du paiement des contributions dont sont exonérés nos hôpitaux auxiliaires, faveur dont nous demandons l'extension à notre Colonie Sanitaire et qui nous est refusée pour des raisons qui ne sont réellement pas fondées:

1^o Dans une décision du 31 mars 1917 il est dit: « que l'indemnité journalière touchée à Tonnay-Charente est plus élevée que l'indemnité touchée dans les hôpitaux et, qu'occupant les hommes en traitement à des travaux de culture, elle y trouve une source de revenus. »

On peut faire valoir contre cette manière de voir que si l'indemnité journalière est plus élevée, la Colonie Sanitaire, n'ayant par contre pas droit aux allocations supplémentaires accordées par le Ministre pour les hôpitaux auxiliaires, se trouve en plus mauvaise situation pécuniaire que ceux-ci et, en second lieu, que la culture est pratiquée comme un moyen de cure et comme une source de bénéfices et que ses produits, s'ils diminuent en effet la dépense d'entretien des hommes, sont loin de suffire même avec la subvention de

INSPECTION

DU

Docteur BOULOUMIÉ

à la STATION SANITAIRE DE MONBRAN

La situation est à Monbran à peu près exactement dans l'ensemble ce qu'elle était lors de ma visite le 18 octobre 1917 et lors de la visite du médecin inspecteur VIRY en mai 1913.

Pour ce qui concerne les locaux, les mêmes observations sont à faire au point de vue de l'achèvement de certaines installations.

D'accord avec le Médecin-Directeur actuel, nous classerons par ordre d'urgence:

1^o *Moyens d'épuration des eaux de vidange* par lit bactérien, à établir à flanc de coteau N. E. à une distance suffisante de l'habitation. Actuellement les eaux de vidange s'écoulent beaucoup trop près et forment à leur sortie des tuyaux dans la propriété même, sur la route et dans les terrains situés immédiatement au-dessous, des flaques mal odorantes et insalubres. Le lit bactérien pourrait être placé très utilement et facilement dans une partie de la propriété des hospices, mais celle-ci pour les 450 m² de terrain dont elle nécessiterait l'aliénation, demande la somme de 2,000 francs, alors que la valeur réelle peut être évaluée au prix maximum de 450 francs. Cette situation ne saurait se prolonger sans inconvénient au delà de l'hiver.

2^o *Salle de réunion à agrandir*, aérer, ajourer, égayer et rendre plus confortable en la plafonnant;

3^o *Salle de bains* à installer, tout le matériel étant déjà là. La petite installation provisoire existant étant par trop sommaire et tout à fait insuffisante.

4^o Complément des aménagements de la cure d'air, notamment par apposition de rideaux mobiles jusqu'à 1/2 hauteur pour protéger éventuellement contre le grand soleil et contre la pluie et installation d'électricité, des plus utiles, pour la cure couchée de la fin d'après midi en automne et hiver.

En 5^o lieu viendrait augmentation du logement pour le personnel par exhaussement prévu d'une partie de l'annexe qui permettrait de loger un plus grand nombre d'hospitalisés.

L'ancien presbytère a pu être loué comme « Maison des Parents » et comme logement d'une partie du

l'Etat à l'entretien matériel de ceux-ci. Dès lors, la Société paraît fondée à réclamer l'exonération de la contribution foncière et portes et fenêtres.

Si le Comité est de cet avis, il semblerait bon que la réclamation partît du Conseil Central plutôt que de Tonnay-Charente, comme il a été fait jusqu'ici.

2^o Dans une décision du 11 avril, il est dit: « La Colonie Sanitaire ne se trouve pas comme un hôpital « auxiliaire sous la direction effective du Service de Santé ».

C'est une erreur, ni l'une ni l'autre de ces formations n'étant sous la direction effective du Service de Santé et la Colonie Sanitaire étant tout comme nos autres hôpitaux, un établissement auxiliaire du Service de Santé.

Ces contributions sont réclamées pour 1916-1917 et 1918; elles s'élèvent à 600 francs environ annuellement.

Trois infirmiers militaires sont attribués par le plan de remplacement du 25 juillet 1918. Sur ces 3, 2 seulement ont été désignés il y aurait intérêt à ce que les 3 fussent attribués suivant les prévisions, en raison des permissions de détente qui, par intervalles réduisent à 1 le nombre d'infirmier restant, ou tout au moins obtenir qu'un infirmier soit envoyé pour remplacer l'absent pendant les périodes de permission de l'un d'eux.

De plus, il y a lieu de réclamer l'analogie de traitement avec ce qui est établi pour les hôpitaux auxiliaires dans lesquels les 0.20 de paie supplémentaire dûs pour relèvement de solde, plus les 0.20 de haute paie de guerre, plus l'indemnité représentative de vivres et de solde pendant les permissions de détente sont remboursés à l'U. F. F., tandis qu'à Tonnay-Charente ces sommes diverses sont laissées à sa charge. Il ne paraît pas y avoir de raison plausible à cette différence de traitement.

Personnel: M. le Docteur DAVRINCHE, qui s'occupe avec autant de zèle et de succès de l'administration et des cultures que du traitement médical des hospitalisés et remplit ainsi les doubles fonctions de Médecins en chef et de Directeur-Administrateur, dont la femme remplit les fonctions d'économiste en même temps que celles d'infirmière, a été maintenu jusqu'à ce jour aux appointements de 300 francs par mois. Il nous a manifesté le désir de voir son traitement augmenté.

Sa demande me paraît absolument justifiée, je vous demande de porter ses appointements à 400 francs.

Mme DAVRINCHE remplit depuis deux ans et demi, à notre entière satisfaction les fonctions indiquées ci-dessus. De plus, elle a pendant dix-huit mois, servi comme infirmière dans une formation de la *Croix-Rouge* appartenant à l'Association des Dames Françaises à Arcueil, je vous demanderai pour elle un témoignage de satisfaction et de reconnaissance et la palme correspondant à quatre ans de service.

Le comptable est un pensionné de la marine, qui touche 75 francs par mois et déjeune à la colonie. Il demande une augmentation que M. le docteur DAVRINCHE estime justifiée et que nous pourrions opérer sous forme d'indemnité de vie chère en ajoutant de 15 à 25 francs par mois à sa solde actuelle.

Mme BIEMER remplit à la colonie les fonctions de secrétaire-économiste à la grande satisfaction de M. le docteur DAVRINCHE. La personne à laquelle elle a succédé les remplissait moins bien et touchait 75 francs par mois. Si Mme BIEMER ne jouissait pas de l'avantage d'avoir sa fille gratuitement entretenue à la Colonie, je vous proposerais pour elle une notable augmentation, mais en raison de cette considération, je tiens à laisser le Comité de Direction, juge de la décision à prendre.

Nous n'avons pas en ce moment, de jardinier-chef capable d'instruire les hommes. Notre jardinier actuel, ancien cantonnier, soigne très bien les cultures, mais n'a pas les aptitudes nécessaires pour y intéresser les hommes d'une manière effective, comme le faisait par exemple notre ex-jardinier tué à l'ennemi ou, et mieux encore, un jeune sous-officier hospitalisé, ancien élève de l'école de Versailles.

Dans ces conditions, le mieux serait, selon moi, de prier M. le professeur d'agriculture ou son adjoint de venir périodiquement à la Colonie, où il se rendrait j'espère en se contentant d'un prix modique de vacation et où il donnerait, en même temps que les indications nécessaires, des leçons pratiques à notre jardinier et aux hospitalisés.

Si le Comité partage ma manière de voir, nous ferons immédiatement le nécessaire à ce sujet.

18 Octobre 1918.

Le Secrétaire général,
Docteur P. BOULOUMIÉ.

personnel, une chambre reste quand même disponible pour le cas où une de nos infirmières aurait besoin de soins et de repos, elle serait même vaste pour en contenir deux.

Le jardin, que j'ai recommandé de cultiver en augmenterait l'agrément et l'intérêt; il est complanté d'un assez grand nombre d'arbres fruitiers, qui, soignés, produiraient certainement une récolte de fruits assez abondante.

Mobilier et vestiaire. — Les paillasses que j'avais demandé d'ajouter à nos lits sont très appréciées des malades. Comme beaucoup d'autres objets et vêtements, elles ont été données à la colonisation par le Comité de Londres de la *Croix-Rouge Française* à la demande de Mme RAYNER, qui, en dehors de cela, a obtenu du Comité Britannique de la *Croix-Rouge* dit : « Voluntary Organisation City of Gloucestershire » de nombreux envois mensuels de : 25 paires de chaussettes, 25 chemises, 25 caleçons, 25 paires de pantoufles, linge de corps, etc., il manque toutefois des pèlerines de drap que j'ai demandées l'an dernier et qu'on n'a pas pu se procurer ?

Les crachoirs actuels, crachoirs de table de nuit et de poche sont bons.

Jardin, culture, basse-cour. — Quelques améliorations dans l'état de la propriété ont été apportées depuis l'an dernier mais elles sont insuffisantes. La production est encore très au-dessous de ce qu'elle devrait être bien qu'il faille reconnaître que cette année elle a été gênée par la sécheresse, mais j'ai eu le regret de constater que malgré sa recommandation expresse le professeur d'agriculture n'était pas intervenu et que le plan de culture, d'après les expositions et autres conditions, n'était pas dressé, que les arbres à remplacer ne l'étaient pas. La vigne a donné 10 hectolitres de vin mais une partie seulement étant productive, il semble qu'il y ait lieu d'arracher le reste et d'utiliser le terrain pour la culture des pommes de terre et autres gros légumes, si nécessaires à la Station et des pois particulièrement qui sont généralement dans la région d'un rendement considérable. Les carottes, choux, haricots, tomates, paraissent devoir être là d'un bon rapport; le professeur d'agriculture aura à en décider.

A ce sujet, je me suis entendu avec M. le préfet pour que, à défaut de celui-ci qui est trop âgé et se déplace difficilement, il envoie le professeur-adjoint qui, moyennant

une petite rétribution viendrait régulièrement régler l'utilisation des terrains, surveiller les cultures et donner des leçons aux hospitalisés. Il m'a été promis que des ordres seraient donnés à ce sujet d'urgence, la saison ne comportant pas de retard pour la bonne utilisation de la propriété.

Tous les légumes nécessaires à la Station paraissent devoir y être produits aussi facilement qu'à Tonnay-Charente.

La basse-cour n'existe pas, il y a lieu d'établir une porcherie pour utiliser les déchets et produire une viande très appréciée des hommes, qu'on ne peut se procurer qu'à un prix très élevé actuellement; de même qu'un poulailler pour avoir, comme à Tonnay-Charente des œufs et de la volaille à donner aux hommes, un clapier et des ruchers; rien de cela n'existe encore.

L'installation de la porcherie pourrait être faite dans de très bonnes conditions dans un petit bâtiment au nord, qui sert actuellement d'écurie, mais, il faudrait que celle-ci, ainsi que la remise déjà projetées soient l'une et l'autre exécutées.

Personnel. — Le personnel comprend : un Médecin-chef M. le Docteur LABRO, Médecin aide major détaché, deux infirmiers militaires détachés de la 17^e section, trois infirmières : Mlle BADEL, infirmière-chef, Mme TRUY et Mme COURT, infirmières bénévoles du Comité d'Agen et Mme RAYNER, automobiliste volontaire qui nous rend les plus précieux services. Il y a en plus treize appointés : l'Administrateur M. ZUCCANI, un électricien, un mécanicien, un serveu, deux garçons servant aux travaux intérieurs et extérieurs, une cuisinière, une aide de cuisine, une laveuse, une femme de chambre, une blanchisseuse-repasseuse, deux lingères.

Tout ce personnel fonctionne d'une manière générale d'une façon satisfaisante.

Le Médecin chef est instruit, soigneux, et paraît s'intéresser particulièrement à ses malades. Il veut se spécialiser dans le traitement des tuberculeux, s'étant déjà attaché particulièrement à l'étude de cette question.

Mlle BADEL est, on peut le dire, l'infirmière modèle, dont les qualités de tout ordre sont unanimement reconnues, par le médecin-chef, par les malades, par M. le préfet. Elle est très bien secondée par Mmes TRUY et COURT.

Mme RAYNER, mérite elle aussi une mention spéciale par le dévouement, l'activité et l'endurance dont elle n'a cessé de témoigner depuis qu'elle a bien voulu se mettre au service de la Station, ne reculant jamais devant aucune fatigue, soit pour le service de la Station, soit pour procurer aux malades la distraction des promenades en auto. Elle va malheureusement nous quitter, mais nous promet de chercher de nous procurer un remplaçant. Dans le cas où elle n'y réussirait pas, il paraîtrait difficile de se passer d'une auto, à moins d'avoir à sa disposition trois chevaux, étant donné la longueur et la dureté de la côte à monter pour arriver à la Station qui ne permettent guère de faire faire régulièrement deux trajets par jour aux chevaux, et la nécessité dans laquelle on se trouve de faire en ville tous les approvisionnements et d'assurer le service des malades de la gare ou de l'hôpital à la Station et réciproquement en même temps que d'assurer le service des cultures. Avec une auto, un cheval suffit. On pourrait toutefois, à défaut d'auto, se contenter de deux chevaux, mais à la condition que les jours où arrivent les malades, en certain nombre, la garnison en assure le transport à la station, ce qui est possible quand il s'agit de militaires, mais non quand il s'agit de réformés.

Je propose d'attribuer un témoignage et une médaille de reconnaissance à Mme RAYNER qui en sera certainement très touchée et, en même temps, d'attribuer une distinction et la palme correspondant au nombre d'années de services rendus, à Mlle BADEL.

Les infirmiers militaires attribués à la Station sont au nombre de 4, mais elle n'en possède que 2, il en faudrait 3, en raison de leur insuffisance lorsque l'un d'eux est en permission. Ils sont chargés des services que font dans les hôpitaux militaires les infirmiers d'exploitation. Ici, la question de solde ne se pose pas, elle est réglée par l'hôpital militaire n° 9 d'où ils sont détachés.

Désinfection. — La désinfection des crachoirs et de la vaisselle fonctionne très bien maintenant, il manque une étuve à désinfecter par vapeurs formolées sous pression pour les paquets de linge venant des salles, pour les oreillers et pour les traversins. Ils sont actuellement mis dans une caisse et de temps à autre mis à la lessive. J'ai recommandé qu'avant d'être manipulés, ils fussent humectés par un

liquide antiseptique pour éviter la dissémination des poussières et des bacilles qu'ils contiennent.

Nourriture. — La nourriture est bonne et n'a plus donné lieu depuis longtemps à des réclamations. La question du vin n'a plus été agitée et, après examen, j'estime qu'il y aurait lieu de prévoir un supplément à donner aux hommes, consentant à travailler mais à ceux là seulement, à titre d'encouragement nécessaire, et, de plus, d'attribuer une petite indemnité à ceux qui exécuteraient non seulement le travail considéré comme élément de cure, mais un travail réellement productif.

Discipline. — Aucun acte d'indiscipline n'a été reproché aux hommes encore militaires, il n'en a pas toujours été de même chez les réformés, par contre lesquels il y a eu lieu parfois de sévir. A ce sujet, je demanderais à M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques d'autoriser leur renvoi immédiat dans le cas d'insubordination pouvant exercer une certaine influence sur les autres hospitalisés, les délais d'expulsion en pareil cas ayant été parfois de 3 semaines, au cours desquelles cette mauvaise influence s'est fait sentir d'une façon fâcheuse.

Hospitalisés. — Les hospitalisés sont en nombre insuffisants, d'où une augmentation notable du prix de journée. L'établissement permet l'hospitalisation de 78 malades, il y en a eu au maximum 72, au minimum 40. Le chiffre a généralement oscillé entre 45 et 55, il y en a actuellement 55. La lenteur dans les formalités d'admission est une des causes de cette insuffisance. Pour les militaires elles varient de 4 à 6 semaines, pour les civils de 3 à 4 semaines et quelquefois des mois. De ceux-ci, plusieurs ont été annoncés qui ne sont jamais arrivés.

Les militaires proviennent des hôpitaux sanitaires, les civils sont envoyés en général par le Comité départemental, quelques uns par le Ministre de l'Intérieur.

M. le Directeur de l'Assistance et de l'Hygiène publiques ayant déclaré qu'il ne pouvait continuer à fournir des subsides pour les aménagements restant à opérer à la Station de Monbran, qu'autant qu'il serait assuré que celle-ci continuerait à fonctionner après la guerre comme Sanatorium départemental; et ayant plusieurs autres questions à élucider à la Préfecture, j'ai eu avec M. le Préfet, un entretien qui est, jusqu'à nouvel avis, de nature à nous rassurer sur notre Station de Monbran.

J'avais bien spécifié, dans mes pourparlers avec M. BRISAC, que l'*U. F. F.* accepterait volontiers de se charger du fonctionnement de la Station sanitaire, mais qu'elle entendait ne s'occuper que de celles qu'elle pourrait conserver à titre de sanatorium après la guerre avec le concours des pouvoirs publics et des autorités administratives.

M. le Préfet se montre très disposé à appuyer auprès du Conseil Général le maintien à l'*U. F. F.* de la propriété de Monbran, moyennant un bail de 1 franc par an par exemple, ou par tel autre procédé qui la laisserait sans frais ou à peu de frais à notre disposition, mais il faut qu'il obtienne aussi que le département se substitue, vis à vis de nous, au point de vue des dépenses d'entretien et de fonctionnement au Ministère de l'Intérieur, faute de quoi les dépenses nous incombant seraient trop exagérées pour que nous puissions le supporter. M. le Préfet admet cette manière de voir pour ce qui concerne les hospitalisés du département. Or, d'après les renseignements que j'ai pris auprès de M. le Docteur FORESTIER, Vice-Président du Comité Départemental d'Assistance aux Tuberculeux qui déjà avant la guerre voulait faire de Monbran un Sanatorium, le nombre des tuberculeux du département à hospitaliser est peu important, il estimait notamment que 40 places pour les hommes et 40 places pour les femmes serait un nombre suffisant. Dès lors, il ne me demandait de recevoir à Monbran des femmes aussi bien que des hommes. Je suis pour ma part opposé à cette manière de voir, la discipline étant déjà difficile à faire observer dans un établissement ouvert aux hommes seulement, le serait infiniment plus du fait du mélange dans un établissement ouvert aux deux sexes et avec cela une responsabilité morale que je ne voudrais pas voir nous incomber, s'ajouterait à ces inconvénients. Je suis d'avis que nous maintenions notre point de vue et que si notre établissement est trop vaste pour les seuls tuberculeux du département, qu'il soit ou régional ou national et que, dès lors, soit les départements intéressés, soit l'Etat fassent le complément de ce que ferait le département de Lot-et-Garonne.

Avec les malades dont nous avons prévu l'hospitalisation, jeunes gens exemptés du service militaire ou ajournés pour imminence tuberculeuse, avec militaires réformés temporairement ou définitivement pour tuberculose, nous sommes assurés d'avoir toujours une clientèle large-

ment suffisante pour utiliser les places disponibles, mais il y aurait lieu de s'entendre avec les autorités compétentes pour régler toutes les questions que soulève la nouvelle destination qui serait donnée à la Station.

Pour l'aménagement de la propriété et l'utilisation des terres, j'ai demandé à M. le Préfet, comme je l'ai dit plus haut, de mettre à notre disposition le professeur d'agriculture.

M. le Préfet qui apprécie comme nous les hautes qualités de Mlle BADEL, ne tient nullement à peser sur nos décisions pour ce qui concerne M. ZUCCANI et ne pense pas que sa présence à la Station soit actuellement utile comme elle l'a été, il faut le reconnaître à un moment donné.

MM. les docteurs ROQUES et LABRE ont l'un et l'autre pu constater déjà les bons effets du climat et de la cure. Ce dernier va, à ma demande, m'envoyer un rapport analogue à celui que m'a adressé le docteur DAVRINCHE, concernant Tonnay-Charente. En connaissant d'ores et déjà les conclusions, je peux vous dire qu'il sera d'une manière générale très favorable, aussi me suis-je enquis pendant mon séjour de la possibilité d'adjoindre éventuellement un des sanatoriums prévus à cette Station comme à la colonie. J'espère avoir d'ici peu des renseignements intéressants à vous donner concernant une propriété tout à fait voisine de celle que nous occupons actuellement, admirablement située, comme celle-ci, et qui pourrait facilement fonctionner sous la même direction.

Le Secrétaire général,
D^r P. BOULOMIÉ.

17 Octobre 1918.

**CRÉATION D'UN HÔPITAL-ÉCOLE
POUR LE TRAITEMENT DES GAZÉS**
à l'hôpital auxiliaire n° 101 de Paris.

M. le sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé militaire a inauguré le 9 septembre, l'Hôpital-Ecole qui vient d'être organisé à l'hôpital auxiliaire 101, n° 79, avenue de la République, pour le traitement des militaires évacués du front, intoxiqués par les gaz nocifs.

Cet Hôpital-Ecole qui porte le nom : *Clinique des gazés*, est destiné à l'instruction de médecins militaires et civils, chefs de service pour gazés, qui viendront, par séries de 20, entendre des conférences faites par les spécialistes les plus éminents, étudier le traitement des malades hospita-

lisés et assister aux autopsies et aux études de laboratoire, sous la direction de M. le professeur ACHARD.

Le service-école comprend 160 lits sur les 230 lits de l'hôpital auxiliaire 101; il comporte une tente spéciale pour le douchage des entrants, une étuve pour la désinfection des vêtements, des cabinets d'ophtalmologie et de laryngologie, un appareil spécial pour la distribution de l'oxygène sous pression, un laboratoire très complet, etc...

M. le sous-secrétaire d'Etat a, dans une éloquente allocution, indiqué quel est le rôle évolué à la *Clinique des gazés*, et a remercié l'*Union des Femmes de France*, des sacrifices qu'elle a consentis pour l'organisation de ce service, et le personnel de l'hôpital 101, de la peine qu'il s'est donné pour compléter rapidement l'organisation. M. le professeur ACHARD lui a répondu en indiquant les résultats qu'il espérait obtenir, tant au point de vue des recherches scientifiques qu'au point de vue de l'instruction des chefs des services, dans la *Clinique des gazés*.

M. le sous-secrétaire d'Etat a ensuite visité l'hôpital en détail sous la conduite de M. BOVERAT, délégué régional pour le gouvernement militaire de Paris, de M. le médecin-major CLERC, médecin-chef et de Mme JOUET, directrice. Il a félicité notre délégué régional de la bonne organisation de l'hôpital et de la bonne tenue de tous les locaux et a renouvelé ses remerciements à notre présidente dans la salle où un buffet avait été organisé en son honneur.

Assistaient à cette inauguration : M. le général de division OZIL, directeur des fabrications chimiques au ministère de l'armement, Mme BARBIER-HUGO, vice-présidente de l'*Union des Femmes de France*, remplaçant Mme PÉROUSE, M. le préfet de police, M. le président de la Chambre de Commerce, M. le médecin-inspecteur TOUBERT, MM. les généraux FETTER et PERRET, M. le médecin-principal CADIOT, représentant M. le directeur du Service de Santé du gouvernement militaire de Paris, M. le médecin-inspecteur VIRY, M. l'amiral TOUCHARD, délégué régional de la *Société de Secours aux blessés militaires*, M. le docteur AMODRU, délégué régional de l'*Association des Dames Françaises*, Mme BEAUREGARD, directrice du personnel de l'*U. F. F.*, des représentants du Service de Santé, des armées américaines, britanniques et italiennes, les médecins-chefs de tous les hôpitaux de gazés du gouvernement militaire de Paris, etc., etc.

LA MAISON DE REPOS des Infirmières et le « Foyer du Soldat » à Luchon.

Le 20 août, M. Maurice MAGRE, qui est mobilisé à la 22^e section et infirmier à l'hôpital de la Meuse, est allé à Luchon, faire une conférence sur « Les Femmes de France » en général et sur l'Œuvre de Mme BINY, à Luchon, en particulier.

La soirée a été très brillante. Une partie concert la suivit, à laquelle des artistes de l'Opéra Comique et de l'Odéon, prêtèrent leur concours. On remarquait dans la salle, Mme GUILLAUMAT, la femme du gouverneur militaire de Paris.

Voici un extrait de la conférence de M. Maurice MAGRE.

« Mesdames et Messieurs, il faut louer et remercier la présidente du comité de l'*Union des Femmes de France*, à Luchon, Mme BINY, qui a créé ici le *Foyer du Soldat* et en collaboration avec notre dévoué attaché au secrétariat général de l'*Union*, M. Louis BOURGE, la *Maison de repos des Infirmières*.

« Vous savez tous ce qu'est le *Foyer du Soldat*, la *Maison de repos des Infirmières*, permet à celles-ci de venir, après plusieurs années de fatigue et de dévouement, respirer l'air des montagnes, retrouver le calme de la nature. Rien n'est plus utile, rien ne doit être plus encouragé que l'Œuvre de Mme BINY et de ses collaboratrices. Grâce à elles, nos infirmières se retremperont dans l'air pur qui souffle de la vallée du Lys ou du col du Portillon.

« Peut-être encore en écoutant le bruit des arbres, entendront-elles mêlées aux feuillages les plaintes qu'elles ont si souvent entendues. Peut-être penseront-elles en le voyant que le lac d'Or est une grande larme qui a creusé la pierre et ne se séchera jamais, parce que la douleur humaine est éternelle. Mais vraisemblablement elles puiseront dans la majesté des paysages un nouveau courage et une nouvelle force. Elles se diront que la nature qui dépasse les hommes, est plus grande et meilleure qu'eux, qu'elle doit connaître le sens de toute chose, puisqu'elle demeure impassible derrière son visage de forêts, de torrents et de glaciers, qu'elle doit savoir que les grands maux présents préparent sans doute des biens à venir que nous ne connaissons pas, mais qu'elle voit, elle, avec ses yeux éternels.

« Elles penseront en voyant les chaos de rochers sur les pics millénaires, les moraines issues des désespoirs volcaniques du passé, les formes tragiques du schiste et de la pierre, qu'il y a eu de terribles guerres d'éléments, que les couches terrestres se sont entrecroquées avec fureur, avant qu'une forme définitive ne donne à la terre sa majesté et que peut-être les peuples sont semblables aux choses.

« Elles reviendront aux luttes prochaines avec la certitude, que c'étaient bien elles qui avaient raison, qu'elles avaient trouvé la vérité du premier coup, par le seul clan de leur cœur, et que cette vérité qui est le sens profond de la nature, et que les femmes possèdent à un si haut degré, c'est la bonté. »

Le nouveau timbre

DE LA

“CROIX ROUGE FRANÇAISE”

Le général PAU, président du Comité central de la *Croix Rouge Française*, Mme la comtesse d'HAUSONVILLE, présidente du Comité des Dames de la S. B. M., Mme S. PÉROUSE, présidente de l'*U. F. F.*, Mme Marg. E. CARNOT, présidente de l'*A. D. P.*, adressent au public l'appel suivant :

Vous tous, qui voulez aider à soigner les blessés des champs de bataille;

A hospitaliser les invalides et les malades de la guerre;

A secourir nos malheureux compatriotes des régions dévastées;

Employez le timbre postal de la Croix-Rouge Française :

15 centimes pour l'affranchissement;

5 centimes au profit des trois sociétés reconnues.

En vente dans tous les bureaux de poste et dans tous les bureaux de tabac.

Vous témoignerez ainsi votre patriotisme et vous vous attirerez la reconnaissance de nos chers soldats.

* * *

Que les membres de l'U. F. F. n'oublient pas non plus de mettre au verso de leurs enveloppes le timbre spécial de notre association que tous nos comités vendent par carnets ou feuilles de vingt exemplaires.

Le siège social se tient à la disposition de nos Comités qui en manqueraient.